

SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES GRENIER

Des immigrants oui, mais pas trop

Il y a consensus sur les objectifs de la politique québécoise en matière d'immigration mais des divergences quant aux modalités d'accueil. **Page B-1**

L'Ontario se paie un déficit de 10 milliards

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT de l'Ontario s'est résolu à ne pas diluer ses couleurs néo-démocrates et à nager à contre-courant d'Ottawa et des autres provinces avec un budget qui verra son déficit friser les dix milliards \$ cette année, du jamais vu dans l'histoire des provinces canadiennes.

Annonçant qu'il a choisi la lutte contre la récession plutôt que la guerre au déficit, le ministre des Finances de l'Ontario laissera ses dépenses grimper de 13,4 % au cours des 12 prochains mois et cela presque exclusivement dans le secteur social. La moyenne nationale se situe actuellement aux environs de 5 %.

« C'est l'effort le plus agressif au pays pour combattre la récession » a

affirmé le trésorier Floyd Laughren qui calcule que 70 000 emplois seront créés ou maintenus en raison des mesures de son premier budget.

Il se distingue également de celui de la plupart des provinces et du gouvernement fédéral à d'autres égards.

Il ne comporte aucune des mesures de compressions salariales de la fonction publique qui sont la marque de commerce des budgets déposés jusqu'à présent cette année, d'Ottawa à Winnipeg en passant par celui du Québec après-demain. Et aucun

programme gouvernemental n'est tombé sous le couperet budgétaire.

Du coup, l'Ontario entre dans les lignes majeures des déficits budgétaires. En plus du manque-à-gagner de 9,7 milliards \$ prévu dans le budget de cette année, les néo-démocrates prédisent que le déficit ne descendra pas en dessous de la barre des 7 milliards d'ici la fin de leur mandat en 1995. Avec pour résultat qu'en quatre ans, la dette accumulée de l'Ontario doublera.

Autre conséquence qui promet de sérieux réajustements sur le plan fédéral : Queen's Park se prépare à venir revendiquer d'Ottawa une part des programmes nationaux correspondants à son poids démographique. Le premier test, annonce le budget d'hier, se jouera sur le terrain de la formation de la main-d'œuvre. Actuellement, l'Ontario, avec plus de 40 % de la main-d'œuvre reçoit

Québec sera plus austère

Michel Venne

de notre bureau de Québec

DANS la foulée du déficit astronomique annoncé par l'Ontario, hier, le ministre des Finances du Québec, M. Gérard-D. Levesque, sera bien aise de rendre publiques jeudi, dans le 6^e discours du budget de sa carrière, les mauvaises nouvelles qu'il prépare depuis quelques mois.

Contrairement aux néo-démocrates ontariens, il est peu probable que les libéraux optent toutefois pour une hausse vertigineuse du déficit de la province pour faire face à la crise budgétaire qui l'accable. Pour contenir ce déficit dans les alentours de 3 milliards \$, ce qui est déjà près du double de la prévision de l'an passé, M. Levesque optera plutôt pour l'austérité en annonçant une série d'aug-

Voir page A-4: Québec

Voir page A-4: L'Ontario

Hydro-Québec avoue ses rabais à Norsk-Hydro en échange de remboursements hypothétiques

Louis-Gilles Francoeur

RETRANCHÉS derrière un barrage de confidentialité de jour en jour plus lézardé, Hydro-Québec et Norsk-Hydro ont fini par divulguer hier le premier des 13 contrats secrets, confirmant que Québec avait accordé à la multinationale norvégienne des rabais fermes de plusieurs dizaines de millions de dollars en échange de remboursements hypothétiques, basés sur les aléas de l'économie et les profits éventuels de cette entreprise.

De plus, le contrat signé en septembre 1987 permet au deuxième producteur mondial de magnésium d'exiger d'Hydro-Québec qu'elle fasse passer d'ici 1999 ses livraisons d'électricité de 350 à 650 mégawatts. Et cela, aux prix de faveur ou fluctuants prévus dans le contrat divulgué hier.

Il a cependant été impossible de savoir d'Hydro-Québec si les 12 autres contrats secrets passés avec des alumineries et des fonderies de mé-

taux étaient aussi avantageux, voire même plus avantageux que celui de Norsk-Hydro, comme l'affirment certaines sources. Ou s'ils prévoient des hausses aussi draconiennes de livraisons d'énergie, ce qui pourrait expliquer l'anxiété de Québec devant l'idée d'une évaluation normale des impacts environnementaux de projets comme Grande-Baleine.

Hydro-Québec semble décidée à respecter ses engagements de confidentialité envers les 12 autres producteurs d'aluminium, dont les contrats sont protégés temporairement par une injonction de la Cour supérieure jusqu'à l'audition de la cause sur le fond devant ce tribunal ou la Commission d'accès à l'information.

La société d'État refuse de dire si elle ferait une entorse à ce principe si les États-Unis réclamaient ces contrats dans le cadre d'une enquête pour vérifier s'ils dérogent aux règles du libre-échange. Une décision qui sera prise en temps et lieu, réplique le président et chef de l'exploitation d'Hydro-Québec, M. Claude Boivin.

Ce dernier précise toutefois que la « tempête actuelle » autour des 13 contrats a fortement ébranlé la politique de confidentialité entourant ces contrats « à risques partagés », que la société d'État espère toujours signer avec d'autres entreprises énergivores.

« À la lumière des quatre ou cinq dernières semaines, on va certainement réévaluer cette politique », a déclaré le porte-parole d'une société d'État visiblement accablée au pied du mur.

Le contrat divulgué hier prévoit une réduction sans remboursement de 60 % du tarif « L » ou de grande puissance, consenti à Norsk-Hydro entre 1988 et 1990. L'usine de Bécancour n'a ouvert ses portes qu'en septembre 1989 et c'est l'année dernière qu'elle a atteint sa performance normale. Cette année, l'an prochain et en 1993, Hydro-Québec consentira à Norsk-Hydro des rabais annuels consécutifs de 50 %, de 35 % et de 25 %. Ces rabais devront être remboursés en dix ans si Norsk devient rentable.

Voir page A-4: Hydro

Deux fois moins de francophones que d'anglophones peuvent accéder au diplôme universitaire au Québec

Jean-Pierre Proulx

LE NOMBRE de baccalauréats, maîtrises et doctorats décernés par les universités du Québec a augmenté de 48 % entre 1976 et 1988 mais l'inégalité règne toujours entre les groupes linguistiques : les chances pour un Québécois francophone d'obtenir un baccalauréat dans sa vie sont de 18 %, contre 34 % pour un anglophone et 20 % pour un allophone.

C'est que révèle une étude de M. Jacques La Haye, du ministère de l'Enseignement supérieur, intitulée *Diplômes et accès aux diplômes dans les universités québécoises 1976-1988*. L'auteur s'en tient toutefois aux observations statistiques et ne fournit pas d'explications aux phénomènes observés.

Le pronostic sur « l'espérance d'accès au diplôme » est fondé sur l'observation de l'année 1988. Le chercheur a mis en relation l'âge des diplômés, leur langue maternelle, leur sexe et le type de diplôme obtenus.

« Aux cycles supérieurs, écrit M. La Haye, la situation des francopho-

nes apparaît encore plus désavantageuse. Ainsi, les groupes anglophones et allophones peuvent espérer voir respectivement sept et cinq des leurs décrocher le grade de maître, alors que les espoirs de la population francophone ne dépassent pas trois. Le grade de docteur apparaît par ailleurs presque inaccessible aux francophones (0,3 %) contrairement aux allophones (1,04 %) et aux anglophones (0,91 %).

De plus, 14 % seulement des francophones sont susceptibles d'obtenir leur baccalauréat avant 30 ans, contre 27 % des anglophones et 17 % des allophones.

Les comparaisons entre les deux sexes montrent par ailleurs une avance des femmes quant aux chances d'obtenir un baccalauréat : 22 % contre 18 % pour les hommes, une presque égalité pour la maîtrise : 3,8 % pour les hommes contre 3,3 % pour les femmes, mais une avance des hommes au niveau du doctorat : 0,54 % contre 0,26 %.

Entre ceux qui ont accédé aux études universitaires en 1984-85 et qui ont obtenu leur baccalauréat en 1988, le rapport est de 69 % chez les fran-

cophones, de 63 % chez les anglophones et de 60 % chez les allophones, pour un taux global de 67 %. En somme, 30 % décrochent avant.

Si les francophones persévèrent davantage au baccalauréat, la situation s'inverse à la maîtrise : le taux de persévérance est de 55 % chez les francophones, de 69 % chez les anglophones et de 66 % chez les allophones, et globalement de 58 %. Au doctorat, les taux de persévérance sont respectivement de 41 % chez les francophones, 61 % chez les anglophones et 57 % chez les allophones pour un taux global de 46 %.

Cela dit, le portrait évolutif est plutôt rassurant. Entre 1976 et 1988, le nombre de baccalauréats décernés dans les universités québécoises a grimpé de 44 %, celui des maîtrises de 72 % et celui des doctorats de 77 %.

Les femmes en particulier ont opéré un rattrapage important : elles obtenaient 43 % des baccalauréats, 33 % des maîtrises et 23 % des doctorats en 1976, contre 53 %, 45 % et 39 % en 1988.

Par ailleurs, les certificats —

Voir page A-4: Deux fois



PHOTO JACQUES NADEAU

Des as du coeur

Le Dr Michel Carrier et Diane Larose, première greffée du coeur en 83, fêtaient hier la 100^e transplantation cardiaque effectuée depuis cette date par l'Institut de cardiologie de Montréal. **Page A-3.**

100 millions dans le Grand Nord

Huguette Young

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Dans le cadre du Plan vert du gouvernement fédéral, Ottawa consacrera 100 millions \$ sur six ans pour dépolluer le Grand Nord canadien.

C'est ce qu'ont annoncé hier le ministre de l'Environnement Jean Charest et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Tom Siddon à Iqualuit, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les ministres ont

indiqué, au cours d'une conférence de presse retransmise par satellite à Ottawa, que cette stratégie de protection de l'environnement arctique vise principalement à éliminer les sources de polluants transfrontalières qui contaminent la chaîne alimentaire dans le Grand Nord.

M. Siddon a expliqué que les polluants chimiques que l'on retrouve dans le gibier et la nourriture des Inuits tels que les BPC et le DDT, une substance proscrite au Canada et aux États-Unis, ne sont pas produits dans le Nord mais ont leurs origines

ailleurs, soit en Asie et en Europe.

Si les preuves sont assez concluantes pour démontrer que les sources de pollution atmosphérique proviennent de régions éloignées transportées par les courants d'air, M. Charest estime qu'il faut identifier les sources exactes de pollution « pour poser nos objections et les forcer (les pays producteurs de polluants) à agir dans un avenir rapproché ».

Ce plan d'action est toutefois de longue haleine, a confirmé un haut fonctionnaire du ministère des Affai-

Voir page A-4: 100 millions



En réponse au livre «CES FEMMES QUI AIMENT TROP!»

«FEMMES, SI VOUS DISIEZ LA VÉRITÉ»

«Demander aux femmes de dire la vérité sur leurs états d'âme, c'est leur montrer la voie de l'autonomie, les inciter à se donner une identité.

En exprimant ouvertement ce qu'elles ressentent au moment présent, elles réussiront à bannir de leur existence, frustrations et ressentiment. Elles vivront alors le véritable partage dans leur union, puisqu'elles existeront par elles-mêmes et non pas par procuration. C'est à mon avis la grande valeur de cet écrit du professeur Guitouni.»

LOUISE DESCHÂTELETS

«Dans «Femmes, si vous disiez la vérité» le Pr Guitouni remet en perspective les faiblesses et les pouvoirs des femmes dans des contextes sociaux et familiaux. Il rend à la femme la responsabilité de se réaliser, de se faire respecter, de se faire aimer pour ce qu'elle est, pour à son tour pouvoir aimer pour ce que l'autre est.»

LOUISE-JOSÉE MONDOUX

Les éditions de la SROH (514) 523-5677
En vente dans toutes les bonnes librairies

«Le dernier ouvrage de Mancef Guitouni a été écrit pour les femmes. Le professeur leur demande de dire la vérité dans l'expression de leurs sentiments amoureux. À bien y penser, les hommes auraient intérêt à le lire. Ce sont eux qui depuis toujours imposent leur domination, leur "force" dans les rapports homme-femme. Exemple parfait d'"échange inégal"!

Souhaitant voir les femmes établir des relations égalitaires avec les hommes, l'auteur semble leur adresser un message aussi poli que clair: dans la pratique amoureuse, le coeur n'a pas intérêt à dévorer la raison.»

MATTHIAS RIOUX

MONCEF GUITOUNI



Une bataille décisive sur le découpage électoral

OTTAWA (PC) — L'avocat du gouvernement de la Saskatchewan a demandé à la Cour suprême du Canada, hier, de laisser à l'Assemblée législative de cette province le soin de décider du découpage de sa carte électorale.

Un comité parlementaire a procédé à une redistribution des sièges, mais son travail a été contesté par des professeurs de l'Université de la Saskatchewan.

La Cour d'appel de la Saskatchewan leur a donné raison, disant qu'il s'agissait d'une violation des droits constitutionnels des électeurs, parce que la nouvelle carte favorisait trop les circonscriptions rurales.

Cette nouvelle carte prévoit 35 comptés ruraux, contre 29 urbains et deux dans les régions éloignées du nord de la province.

Dans son appel au plus haut tribunal du pays, le gouvernement de la Saskatchewan est appuyé par les gouvernements du Québec, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve, des deux territoires et d'Ottawa.

Me Robert Richards, l'avocat de la Saskatchewan, a soutenu que la Cour suprême ferait éclater tout le processus politique du pays en déclarant la nouvelle carte électorale inconstitutionnelle.

Une telle décision, a-t-il prévenu, « aurait pour effet de bouleverser presque toutes les frontières des circonscriptions du Canada ».

Historiquement, a-t-il rappelé, les provinces et le gouvernement fédéral ont toujours adopté une certaine souplesse dans le découpage de la carte électorale, surreprésentant légèrement les régions rurales dans les Assemblées législatives et les provinces moins peuplées au Parlement fédéral.

Il n'en a pas moins dit espérer que « les tribunaux vont reconnaître que les Assemblées législatives ont un rôle à jouer dans la détermination de leurs frontières ».

Les plaidoiries se poursuivent aujourd'hui et il faudra probablement plusieurs mois avant que la Cour suprême ne rende son jugement.

Procédures judiciaires d'Ottawa contre une de ses propres agences

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a intenté des procédures judiciaires pour empêcher une de ses propres agences d'examiner des doléances syndicales concernant l'équité salariale au sein de la Fonction publique.

Le Conseil du Trésor a déposé en Cour fédérale du Canada une requête pour empêcher la Commission canadienne des droits de la personne de mettre sur pied un tribunal chargé d'entendre les plaintes des deux plus gros syndicats de la Fonction publique.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada et l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, qui comptent chacun 170 000 et 24 000 membres respectivement, contestent les mesures de redressement volontaire de 400 millions \$ au titre de l'équité salariale prises par Ottawa en janvier 1990 et ont demandé à la Commission d'intervenir comme arbitre. Le redressement financier du gouvernement prévoit des augmentations de salaires ainsi qu'un versement rétroactif à 60 000 femmes, employées de bureau ou secrétaires.

L'Alliance et l'Institut soutiennent que des milliers d'employées de la Fonction publique, dont des infirmières

et des bibliothécaires, ont été oubliées et que le règlement monétaire aurait dû être trois fois plus élevé.

La Commission a formé un tribunal qui a entrepris d'étudier le dossier la semaine dernière.

Mais le Conseil du Trésor prétend, dans les documents déposés en Cour fédérale la semaine dernière, que les plaintes syndicales aussi bien que le tribunal qui les étudie ne sont autorisés ni par la Loi sur les droits de la personne ni par les directives fédérales de 1986 en matière d'égalité salariale.

Interviewé hier, le commissaire aux droits de la personne Max Yalden a assuré que l'organisme qu'il préside « ne laisserait pas passer ça sans réagir », ajoutant qu'il faudrait de 7 à 10 jours avant que les avocats de la Commission ne décident de l'attitude à prendre face à la requête fédérale. Entre-temps, le tribunal continuera à entendre la cause et ce, en dépit du fait que le Conseil du Trésor lui a demandé de suspendre l'examen du dossier, la semaine passée.

Le recours aux tribunaux est le plus récent épisode d'un conflit vieux de près de six ans, et l'initiative d'Ottawa a apparemment pris M. Yalden et les deux syndicats par surprise.

« Nous nous étonnons qu'ils aient attendu aussi longtemps pour poser

ce geste », commentait M. Yalden, hier. Il ne s'est pas risqué à livrer ses hypothèses sur les motifs du gouvernement, ou à dire si les procédures judiciaires risquent de compromettre la capacité de la Commission de s'occuper des problèmes d'équité salariale. Mais les deux syndicats ont accusé le gouvernement de faire de l'obstruction.

« Le seul moment où le gouvernement est favorable à l'équité salariale, c'est en période électorale », a lancé Mme Elizabeth Miller, responsable du dossier de l'équité à l'AFPC.

La présidente de l'Institut professionnel, Mme Iris Craig, n'y voit qu'une vulgaire tactique pour essayer de gagner du temps. « Ils auraient pu faire cela il y a cinq ans. »

De l'avis des avocats de l'Alliance, il faudra peut-être jusqu'à deux ans pour juger la requête en Cour fédérale.

Le porte-parole du Conseil du Trésor Craig Lee dément qu'il s'agisse d'une tentative délibérée pour gagner du temps. Tout ce que le Conseil du Trésor veut, c'est clarifier la loi, ce qui, de l'avis du Conseil, aidera toutes les parties. « Nous sommes en faveur de l'équité salariale, mais d'une équité salariale conforme à la loi. »

Dix recommandations pour humaniser la mort

QUÉBEC (PC) — Le Conseil des affaires sociales revient à la charge et demande pour la troisième fois au gouvernement d'adopter des mesures susceptibles d'humaniser la mort en permettant par exemple aux personnes (quand il est possible) de terminer paisiblement leur vie chez elles entourées des leurs.

Dans un avis intitulé « Admettre la mort, l'affronter avec sagesse et humanité », la présidente de cet organisme, le Dr Madeleine Blanchet, explique qu'il ne s'agit pas de réclamer encore plus à des institutions publiques mais plutôt de demander qu'on accepte de voir et de gérer les choses autrement dès que les médecins ont constaté qu'il n'y a plus d'espoir de sauver le patient.

En 1991, 85 % des malades en phase terminale finiront leurs jours en milieu hospitalier comparativement à 73 % en 1981. Dans un contexte de population vieillissante, 50 000 citoyens et citoyennes rendent l'âme chaque année. Il y a 10 ou 15 ans, on en dénombrait 40 000 annuellement.

En 1981, le Conseil des affaires sociales réclamait déjà une plus grande humanisation des soins aux mourants et recommandait que le malade ait le droit de finir sa vie à la maison, au milieu de sa famille.

« Dix ans plus tard, déplore Mme Blanchet, sauf en ce qui concerne certains malades cancéreux et certains établissements pour malades chroniques, la situation a peu changé dans le réseau de la santé au Québec. « Il est même étonnant de consta-

ter qu'en ce qui regarde le respect de la volonté du citoyen devant la souffrance et la mort, les textes de loi semblent devancer les pratiques du réseau (de la santé) ».

Le Conseil des affaires sociales formule 10 recommandations dont deux qui stipulent ceci : que pour le malade qui désire mourir à domicile, les CLSC et les groupes de bénévoles facilitent les choses matériellement et médicalement à sa famille et que le système d'éducation prévoit dans les cours des moyens permettant le développement, dans la société, d'une perception plus familière et plus humaine de la mort.

L'organisme paragouvernemental estime qu'il faut mettre en place certaines mesures afin « d'adoucir » la mort. Il explique que le citoyen doit connaître les droits qu'il a et qu'il aura comme malade en phase terminale. Il en est de même pour la famille qui doit être informée de ses droits, de ses devoirs et des façons d'adoucir le mourir d'un proche.

« Dans notre société, le statut du malade en phase terminale est encore entouré d'un flou pour le moins incompatible avec nos préoccupations pour le respect de l'individu dans tous les contextes et à tous les stades de sa vie, lit-on dans l'avis. « Les mesures qui sont prises pour accompagner le citoyen dans sa fin de vie ne répondent malheureusement pas toujours aux objectifs d'équité et d'humanité qui ont soutenu l'implantation du système de santé et de services sociaux au Québec, il y a un peu plus de 20 ans ».

Prothèse mammaire: le risque de cancer serait infime

OTTAWA (PC) — Dans le pire des cas, le risque de contracter un cancer à la suite de l'implantation d'une prothèse mammaire Meme est d'environ un sur 10 000, évalue la Food and Drug Administration, aux États-Unis.

Dans une lettre diffusée hier, la directrice adjointe de la division des dispositifs médicaux de la FDA, Mme Elizabeth Jacobson, écrit que le risque est plus probablement inférieur à un sur un million. Les femmes qui en portent ne sont donc pas justifiées de s'alarmer, et encore moins de subir une nouvelle opération pour faire enlever la prothèse. Par comparaison, le risque qu'une femme contracte un cancer du sein au cours de sa vie est d'environ un sur neuf.

Santé et Bien-Être Canada a retiré

la prothèse mammaire du marché plus tôt ce mois-ci après que des recherches menées par la FDA eurent révélé que la mousse de polyuréthane recouvrant les prothèses pouvait se briser dans l'organisme et libérer du TDA, un produit potentiellement cancérogène. Et le fabricant de la prothèse, Bristol-Myers Squibb, l'a volontairement retirée du marché.

Depuis, les chirurgiens plastiques sont inondés d'appels téléphoniques de leurs patientes, inquiètes des risques qu'elles courent. On estime à environ 17 000 le nombre de porteuses de la prothèse au Canada. Une majorité d'entre elles sont québécoises.

La lettre de Mme Jacobson mentionne que le TDA n'a causé le cancer chez des animaux de laboratoire

qu'à la suite d'une exposition à des quantités de beaucoup supérieures à celles qui proviendraient d'une détérioration d'une prothèse mammaire à l'intérieur du corps.

Le pire scénario envisagé par la FDA suppose qu'une femme garde sa prothèse le restant de sa vie et que toute la mousse de polyuréthane se brise, ce qui entraînerait une production maximale de TDA. Mais ce scénario est probablement très loin de la réalité, puisque les tests américains n'ont jamais constaté de détérioration de la totalité de la couche de mousse. Autrement dit, si la mousse se défaisait à l'intérieur de l'organisme de la même façon qu'en laboratoire, le risque qu'une femme contracte un cancer au cours de sa vie serait d'un sur un million.

Le ministre Sirros promet d'examiner à fond les revendications territoriales des Montagnais

Frédéric Tremblay
de la Presse Canadienne

SCHEFFERVILLE — En visite à Schefferville dans la communauté montagnaise Matimekosh, le ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec, Christos Sirros, a promis, hier, d'entreprendre des pourparlers traitant spécifiquement de leurs revendications territoriales.

« L'engagement de ma part est de m'asseoir à une table spéciale pour examiner plus à fond cette question avec cette communauté-ci », a indiqué le ministre à la suite d'une rencontre d'une trentaine de minutes avec le Conseil de bande de cette réserve.

Le chef du Conseil de bande, Alexandre Mckenzie, a exhorté pour sa part le ministre de se plier au plus tôt à l'article 214 de la Convention de la Baie de James qui oblige le gouvernement du Québec à négocier avec les tiers exclus de cette entente.

La Convention, signée en 1975 par les Inuit et les Cris, avait laissé pour compte les Montagnais, qui font donc partie de ces « tiers ».

« Il va falloir que les gouvernements reconnaissent nos territoires qu'ils ont cédés (aux Naskapis) », a déclaré M. Mckenzie, aux quelques journalistes accompagnant le ministre Sirros dans sa tournée dans le Nord québécois.

En 1978, les Naskapis, dont la seule réserve est située à une quinzaine de kilomètres de Schefferville, ont signé en 1978 la Convention du Nord-Est qui leur a valu la reconnaissance de droits territoriaux et des indemnités de neuf millions de dollars.

Les Montagnais de Schefferville sont toujours en quête d'une telle reconnaissance, bien qu'ils ne jugent pas prioritaire, pour le moment, le versement de compensations financières.

Le ministre Sirros s'est d'autre part engagé à faire tout en son pouvoir pour que soit conclue rapidement une entente de principe avec le Conseil Atikamek et Montagnais (CAM) sur un traité global devant régir dans l'avenir les rapports entre les gouvernements fédéral, provincial et le CAM.

« J'hésite à me prononcer. Nous avons une entente provisoire qui a été signée il y deux ans. On espérait

puvoir terminer les négociations globales d'ici à l'échéancier (de cet accord) dans un an et demi », a dit le ministre, lorsqu'on lui a demandé d'avancer un délai de réalisation.

M. Sirros a précisé qu'il existait « un lien » entre ce règlement global et les revendications spécifiques de la communauté Matimekosh de Schefferville, laissant ainsi comprendre que les récriminations de ce dernier groupe ne pourraient bien être solutionnées qu'à l'intérieur d'un accord conclu avec le CAM.

Cet organisme représente plus de 10 000 Montagnais, dont 500 vivent à Schefferville.

Le ministre Sirros s'est par ailleurs rendu à l'école de Schefferville pour y rencontrer la population autochtone de Matimekosh, qui n'était cependant pas au rendez-vous.

L'assistance d'une centaine de personnes était composée très majoritairement d'élèves de l'institution. On y dénombrait, tout au plus, qu'une quinzaine d'adultes.

Un étudiant de 17 ans, Jean-François Meloatam, au nom des jeunes de sa communauté, a lu au ministre Sirros un long plaidoyer où il a décrit avec intensité la misère des siens.

Le jeune Meloatam a rappelé avec des mots incisifs l'histoire récente de Schefferville. « Un jour ce fut le drame. La compagnie (Iron Ore) ferme ses portes définitivement et s'enfuit comme un voleur laissant derrière elle la désolation. Du jour au lendemain, nous étions abandonnés à notre propre sort : sans emploi, sans loisir, sans sport », a déploré l'adolescent.

Les quelques adultes présents ont ensuite pris la parole. Certains d'entre eux n'ont pas caché leur préoccupation face à la possibilité que le Québec devienne souverain.

« Je vous rappelle, a expliqué M. Sirros, que le premier choix du gouvernement dont je fais partie est de préserver le lien fédéral, de trouver une place plus confortable au sein du Canada pour le Québec, un peu comme vous. »

Le ministre Sirros poursuit aujourd'hui sa visite des communautés autochtones du Nord québécois à Kuujuaq où il y rencontrera notamment le maire de la municipalité.

Les travaux de Christos Sirros doivent déboucher l'an prochain sur la mise sur pied d'une politique globale québécoise en matière autochtone.

EN BREF...

Les infirmières approuvent l'entente sur le gel

(PC) — QUELQUE 600 DÉLÉGUÉS de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) ont donné leur aval, hier, à l'entente de principe intervenue récemment entre le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, et six organisations syndicales relativement à l'évolution des salaires de 400 000 employés de l'État. Les délégués recommanderont l'acceptation de cette entente lors du vote sur la question qui se tiendra le 9 mai dans les 426 établissements hospitaliers représentés par la FIQ.

L'entente de principe prévoit que les conventions collectives devant prendre fin le 31 décembre 1991 seraient prolongées jusqu'au 30 juin 1992. À compter de ce jour-là, les échelles salariales seraient haussées de 3 %. Outre la FIQ, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ainsi que les syndicats des fonctionnaires et des professionnels du gouvernement se sont engagés à inviter leurs membres à entériner cette entente de principe d'ici la mi-mai.

Le PQ et la crise des médias

ESTIMANT que les médias québécois traversent une crise « trop importante » l'opposition officielle à Québec demande au ministre des Communications Lawrence Cannon d'associer tous les intervenants du milieu à la préparation de sa future politique des communications, prévue pour dans quelques mois. Pour le Parti québécois, « une démarche de cette envergure nécessite que les divers intervenants y soient associés de près. La tenue d'une consultation publique sur un énoncé de politique permettrait de donner à cet important dossier le rayonnement public qu'il mérite ». André Boisclair, porte-parole du PQ en ces matières, constate que « l'appauvrissement de l'information régionale, l'érosion du mandat de Radio-Québec, le rétrécissement du marché publicitaire et les difficultés financières des médias électroniques, la concentration de la presse, les conséquences de la présence fédérale dans le champ des communications sont quelques-unes des nombreuses questions qui doivent être discutées au grand jour ».

La conférence de la dernière chance

RIO DE JANEIRO (AFP) — La conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui se déroulera à Rio de Janeiro en juin 1992, sera la dernière occasion d'éviter une catastrophe écologique aux dimensions planétaires, au XXI^e siècle, selon le Canadien Maurice Strong représentant de l'ONU pour la Rio-92. Dans une interview au *Jornal do Brasil* publiée hier, M. Strong a déclaré que « si aucune décision urgente et radicale n'était prise maintenant pour changer notre mode de vie sur la Terre, une catastrophe écologique au cours des prochaines décennies sera difficilement évitée ». Quelques heures avant de retourner au Canada dimanche, après avoir passé une semaine au Brésil, M. Strong a précisé que l'unique solution pour l'humanité résidait dans un nouveau concept : « l'économie : une nouvelle économie qui incorpore l'écologie comme facteur primordial dans le processus de développement ». L'un des principaux objectifs de la Rio-92, selon M. Strong sera d'éradiquer la pauvreté mondiale : « Avec les ressources existantes actuellement sur la planète, il est parfaitement possible de fournir une bonne qualité de vie au double de la population mondiale d'aujourd'hui », a-t-il affirmé.

(Approximatif)

LOTTO
649

TIRAGE MERCREDI

Ça change pas le monde. Sauf que...

Le directeur de l'ACSPQ est remercié pour avoir présenté des rapports financiers douteux

Caroline Montpetit

LE DIRECTEUR général de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, M. David Wadsworth, a été remercié de ses services, au cours du week-end, pour avoir présenté de rapports financiers douteux à son conseil d'administration.

L'ACSPQ, qui gère un budget de quelque 600 000 \$ par année, représente 33 commissions scolaires protestantes à travers la province. Son mandat principal est de négocier avec le ministère de l'Éducation du Québec certains contrats avec les professionnels des commissions scolaires protestantes.

Selon le président de l'ACSPQ, M. Peter Riordon, M. Wadsworth aurait,

durant plusieurs années consécutives, puisé à même le compte de l'ACSPQ réservé au financement des poursuites judiciaires, pour essayer un déficit de l'Association inconnu de ses membres.

« Je ne peux pour l'instant quantifier l'ampleur de ce transfert de fonds, puisque nous avons demandé une enquête au vérificateur de l'Association. Nous voulons nous informer de l'ampleur du déficit, jusqu'à présent inconnu des membres. Cette enquête déterminera si M. Wadsworth a agi de façon frauduleuse ou non. Entre temps, nous allons étudier les états financiers, et tenter, avec une nouvelle équipe, de redresser la situation pour que ces états financiers de l'organisme soient clairs et transparents », a précisé M. Riordon.

Le budget annuel de l'ACSPQ est financé par chacune des commissions scolaires en fonction du nombre d'élèves qu'elles abritent.

« Le fonds alloué aux poursuites judiciaires était de quelque 150 000 \$ par année, je ne connais pas encore le montant exact du transfert de fonds », a précisé pour sa part le président sortant de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, M. John Simms.

M. Simms, qui a par ailleurs démissionné de la présidence au moment où M. Wadsworth a été suspendu, a déclaré au DEVOIR que sa décision n'avait rien à voir avec les problèmes administratifs internes de l'ACSPQ.

« J'estime que M. Wadsworth a fait preuve d'un mauvais jugement

dans cette histoire, mais je considère qu'il n'y a eu pas là acte frauduleux », a-t-il toutefois mentionné.

« La suspension de M. Wadsworth s'est effectuée à la volonté de l'ensemble du conseil d'administration, de préciser M. Riordon. Nous estimons que cette décision devait être rendue publique, puisque nous sommes financés par des organismes publics ».

Le vérificateur de l'ACSPQ devrait rendre son rapport sur l'administration de l'Association au cours des prochaines semaines.

M. Wadsworth, qui occupait le poste de directeur général de l'ACSPQ depuis une quinzaine d'années, n'a pu être joint pour commenter ces événements. Son poste est désormais vacant à l'ACSPQ.

100e transplantation à l'Institut de cardiologie

30 % des patients en attente décèdent faute de donneurs

Isabelle Paré

L'INSTITUT de cardiologie de Montréal, qui fête hier sa 100e transplantation cardiaque, peine toujours à trouver des donneurs. Aujourd'hui encore, environ 30 % des receveurs en attente meurent avant d'avoir trouvé un cœur compatible.

Mais si le don d'organes se porte mal, la technologie médicale, elle, a fait bien des progrès depuis la première greffe du cœur effectuée au Canada en 1968. Pour preuve, des 100 personnes qui ont reçu un cœur de-

puis la réintroduction du programme de transplantation cardiaque à l'IRC en 83, plus de 88 étaient là hier pour fêter l'événement.

Maintenant réalisées au nombre de 20 par année depuis 87 à l'Institut, les greffes cardiaques ont fait l'objet d'un long moratoire entre 68 et 83, moment où l'arrivée de la cyclosporine et de nouvelles techniques de biopsie du cœur ont fait bondir les taux de succès de ce type d'opération.

Aujourd'hui, a souligné hier le Dr Michel Carrier, chef de l'équipe médicale de transplantation, l'espérance de vie de 75 % des greffés du cœur dépasse cinq ans. Avant 1980, le taux de survie était infiniment plus bas, a-t-il insisté. « Il a fallu bien du courage en 83, à la fois aux médecins et aux patients pour reprendre ce programme », a-t-il dit.

D'ailleurs, les greffés qui étaient de la fête hier demeurent les témoins vivants de l'ampleur du succès maintenant remporté lors de ce type d'opération. « Je mène une vie complètement normale. Je danse, je fais de l'exercice, je ne me prive de rien », affirme Diane Larose, celle qui a fait l'objet, en 1983, de la première greffe cardiaque effectuée à l'Institut de cardiologie de Montréal.

Âgée de 21 ans à l'époque, Diane Larose a depuis subi une greffe du rein, en raison de complications liées à l'absorption à long terme de cyclosporine. Remise d'un récent infarctus, la jeune femme affirme que les gens n'auront conscience de l'importance du don d'organe qu'en se percevant comme d'éventuels receveurs. « Un simple virus a rendu mon cœur malade », a-t-elle rappelé.

De fait, même si l'ambiance était à la fête hier à l'Institut de cardiologie de Montréal (IRC), on ne pouvait que souligner à nouveau la pénurie persistante d'organes qui prive d'espoir de vie au moins le tiers des patients sur la liste d'attente de l'IRC.

Selon Mme Colette Dionne-Birks, directrice de Méto-Transplantation, la moitié des dons potentiels sont perdus à l'heure actuelle en raison de difficultés administratives, de manque de ressources humaines et de budget.

« Si le nombre de donneurs était doublé, nous estimons que les décès de gens sur les listes d'attente seraient presque réduits à néant », a-t-elle fait valoir hier.

De fait, le nombre de donneurs ne cessent de diminuer. En 89, au moins 107 donneurs ont été identifiés par Méto-Transplantation. Cette année, seulement 87. La baisse du nombre d'accidentés de la route compte pour une partie de cette baisse, mais aussi la baisse de motivation des gens, affirme Mme Dionne-Birks.

« Pour les enfants, le nombre de ceux-ci qui meurent sur la liste d'attente est encore plus élevé. Il faut que des budgets spécifiques soient attribués aux centres médicaux pour les greffes. Pour l'instant, déplore pour sa part le Dr Carrier, on doit puiser dans nos budgets usuels ».



Raymond Garneau commente son passage devant les membres du Comité Beaudoin-Edwards.

Les offres constitutionnelles du Canada devront parvenir au Québec à l'automne

Des membres du Comité Beaudoin estiment qu'après il sera trop tard

Norman Delisle

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les offres constitutionnelles en provenance du Canada anglais devront parvenir au Québec au plus tard l'automne prochain, estiment plusieurs membres du Comité fédéral Beaudoin-Edwards sur la Constitution.

« Il faut agir avec célérité, le plus vite possible, de sorte que le Québec ait le temps de se retourner au début de 1992 », a déclaré hier en conférence de presse le sénateur Gerald Beaudoin, coprésident du comité fédéral qui entreprenait deux jours d'audiences publiques dans la capitale québécoise, à l'ombre de l'Assemblée nationale.

Même point de vue exprimé par un autre membre du comité, le député libéral de Papineau-Saint-Michel, André Ouellet, qui juge « essentiel d'agir rapidement ».

« Il faut mettre sur la table des propositions qui répondent aux demandes du Québec, sinon il y aura référendum l'an prochain sur la souveraineté », a rappelé M. Ouellet. Ce point de vue a été repris devant

la commission Beaudoin-Edwards par le principal témoin de la journée, l'ex-ministre des Finances du Québec Raymond Garneau.

Ce dernier croit encore que le fédéralisme « est le meilleur système politique pour le Canada », mais il a insisté pour que le Québec reçoive « dès cet été » des indications précises du Canada anglais en matière de renouvellement constitutionnel.

« Je ne saurais trop insister sur la gravité de la situation. Il y a urgence et importance d'agir rapidement », a dit M. Garneau qui est devenu président directeur-général de l'Industrielle Alliance. Il avait essuyé la défaite politique aux élections fédérales de 1984.

M. Garneau a tenté de convaincre les membres du comité, principalement ceux venant de l'extérieur du Québec, qu'il faut comprendre la frustration que les Québécois ont accumulée dans le dossier constitutionnel.

« En 1982, la Constitution a été adoptée sans le consentement du Québec. Mais en 1990, une seule province, dont la population totale n'atteint même pas celle de la ville de

Montréal, a réussi à bloquer le processus de réintégration du Québec », a expliqué M. Garneau.

L'homme d'affaires a rappelé la grande difficulté de maintenir un pays uni « si une région est frustrée par des décisions de la majorité qu'elle ne peut contrer ».

M. Garneau a par ailleurs dit que l'accession du Québec à la souveraineté sera difficile. « Je ne crois pas qu'on puisse briser le pays sans qu'il y ait des conséquences », a-t-il dit.

L'ancien ministre du gouvernement Bourassa a plaidé en faveur d'un fédéralisme asymétrique, c'est-à-dire dans lequel toutes les provinces ne sont pas sur un pied d'égalité, mais détiennent des pouvoirs différents selon leurs besoins.

Le Canada est déjà asymétrique, si on tient compte que le Québec est différent en matière de Code civil, d'institutions scolaires ou même de façon de vivre, a fait valoir M. Garneau.

Aucun membre du gouvernement québécois ou de l'Assemblée nationale ne s'est présenté hier pour faire valoir son point de vue devant le comité Beaudoin-Edwards.

Souveraineté: la règle démocratique exige une simple majorité, soutient un spécialiste

QUÉBEC (PC) — En démocratie, la règle veut que la majorité soit de 50 % des voix plus une, a rappelé hier devant le comité Beaudoin-Edwards le politologue Guy Laforest, de l'Université Laval.

M. Laforest, qui témoignait devant la commission, était interrogé par le député néo-démocrate Lorne Nystrom sur le pourcentage que devrait recueillir l'option souverainiste au Québec pour être valable.

« En démocratie, la règle générale c'est 50 % des voix plus une », a rappelé M. Laforest qui admet néanmoins que c'est toujours préférable de gagner un référendum avec la

plus grande marge possible.

Le politologue a néanmoins refroidi ses auditeurs en leur rappelant que c'est seulement à 52 % que les Terre-Neuviens avaient décidé d'entrer dans la Confédération canadienne le 22 juillet 1948.

M. Laforest a également noté qu'il n'y avait pas eu de référendum en 1982 pour exclure le Québec de la Constitution. « Un référendum avec 52 % d'appuis à la souveraineté du Québec aurait beaucoup plus de légitimité que la Constitution canadienne de 1982 sur laquelle vous vous penchez », a conclu le politologue.

Certains fédéralistes québécois, comme le président du Conseil du

patronat Ghislain Dufour, propagent depuis quelques mois l'idée qu'il faudrait un appui de beaucoup plus que 50 % de la population pour faire la souveraineté du Québec.

M. Dufour a publié un sondage hier qui appuierait ses dires. Ce sondage maison effectué avec l'aide de la firme CROP établit que 44 % des personnes interrogées souhaitent que l'option souverainiste recueille au moins 60 % des voix pour que le Québec puisse enclencher le processus menant à sa souveraineté.

Selon M. Dufour, ce sondage prouve que son idée « n'est ni saugrenue, ni ridicule ».

LA QUALITÉ JAPONAISE, ABORDABLE!



BERLINE
14 995\$*



FAMILIALE "L"
16 640\$*



BERLINE
11 575\$*



FAMILIALE
11 995\$*



"DL" 3 PORTES
7395\$*



4x4 "GL" 5 PORTES
9615\$*



Certains modèles disponibles 4 roues motrices.

LES INCOMPARABLES CONCESSIONNAIRES SUBARU

*transport, préparation et taxes en sus.

SUBARU AUTO CENTRE 4032, rue Ste-Catherine Ouest Montréal (514) 937-4235	SUBARU MONTRÉAL 4900, rue Paré Montréal (514) 737-4441	LACHUTE SUBARU RR #2 Brownsburg (514) 562-0262	SUBARU REPENTIGNY 761, rue Notre-Dame Repentigny (514) 585-9950	AUTOMOBILES YVON DUGUAY 560, boul. Fiset, Sorel St-Thomas-d'Aquin (514) 742-0441	SUBARU ST-YACINTHE 650a, boul. Laurier 1771 Dollard Ville LaSalle (514) 368-6363	SUBARU STE-AGATHE 155, boul. Morin Ste-Agathe-des-Monts (819) 326-1600	SUBARU ST-JÉRÔME 2355, boul. Labelle Lafontaine (514) 438-7494 Mtl: 437-5186	SUBARU DRUMMONDVILLE 1530, boul. St-Charles Drummondville (819) 477-4694	SUBARU VALLEYFIELD 2715, boul. Hébert Valleyfield (514) 371-0322	SUBARU VICTORIAVILLE 2110 Notre-Dame Ouest Victoriaville (819) 752-9224
LES AUTOMOBILES BOULEVARD ST-MARTIN 1430, boul. St-Martin, Laval (514) 667-4960	LEHOUX & SIMARD 450 Jacques-Cartier Sud St-Jean (514) 347-6555	PRESTIGE AUTOMOBILES 335, rue St-Valier Granby (514) 378-2212	SUBARU LONGUEUIL 465 Curé-Poirier Ouest Longueuil (514) 677-6361 et 552-6045	CRISTOFARO SUBARU 1571, rue Beaubien Est Montréal (514) 270-1159	BOULEVARD AUTOS G.S. 10023, boul. des Héberts Shawinigan (819) 539-6906	STE-ROSE SUBARU 171, boul. Labelle Ste-Rose (514) 628-3555	SUBARU TROIS-RIVIÈRES 3851, boul. Royal Trois-Rivières (819) 375-1611	SUBARU VARENNES 1855 du Souvenir Varenes (514) 652-4979	AUTOMOBILES LAVIGNE 37, rue Ste-Anne Ste-Anne-de-Belleveue (514) 457-5327	

Norsk-Hydro aura joui de rabais de 42 millions

Catherine Leconte

dans les dix années qui suivent, dépendant des profits de l'entreprise ».

PENDANT SES quatre premières années d'activité, de 1990 à 1993 inclus, Norsk-Hydro aura vraisemblablement bénéficié d'un rabais tarifaire de l'ordre de 42 millions \$ pour l'électricité consommée par son usine de fabrication de magnésium de Bécancour, selon les informations données hier par son fournisseur, Hydro-Québec.

Aux termes du contrat de 25 ans dévolué hier par les deux entreprises, le producteur norvégien de magnésium bénéficie en effet pour les années 1990, 1991, 1992 et 1993 de rabais tarifaires équivalant à 60, puis 50, puis 35, puis 25 % par rapport au tarif dit « grande puissance », ou « tarif L », qu'Hydro-Québec facture normalement à ses gros clients industriels.

Si Norsk Hydro avait payé le plein tarif L pendant ces années, sa consommation annuelle d'électricité lui aurait coûté, selon Hydro-Québec, environ 30 millions \$ par an ; sauf en 1990, année d'entrée en activité pendant laquelle, selon le président de Norsk-Hydro Canada, Jean-Claude Raimondi, elle consommait moitié moins. Un rapide calcul aboutit donc au chiffre approximatif de 42 millions \$ de rabais (9 millions \$ en 1990, 15 millions \$ en 1991, 10,5 million \$ en 1992 et 7,5 millions \$ en 1993).

En 1991, par exemple, le contrat publié hier permet de calculer que Norsk-Hydro paie 1,47 cent le kilowattheure, alors que le tarif L est de 2,9 cents pour des entreprises de sa taille et que le tarif payé par les consommateurs résidentiels est de 4,97 cents.

Pour sa part, M. Raimondi parlait hier en conférence de presse d'un « rabais pouvant varier entre 25 et 35 millions \$, dépendant du taux d'utilisation de la capacité de production de l'usine », pour les années 1991 à 1993 inclusivement. Les rabais de ces trois années-là, a-t-il souligné, « ne sont pas un don » puisqu'il est prévu par contrat qu'il soient « remboursés

Aucun remboursement, en revanche, n'est prévu pour le rabais de 1990. Rappelons aussi que, comme le révélait LE DEVOIR le 10 avril dernier, Norsk-Hydro bénéficie de l'aide financière de deux autres sociétés d'État : la Société de développement industriel (SDI) a pris en charge, à concurrence de 37 millions \$, 75 % des coûts des équipements de l'usine destinés à protéger l'environnement, et la Société du parc industriel de Bécancour a déboursé 10,8 millions \$ pour doter l'usine d'infrastructures (rues, approvisionnement en eau, etc.).

À compter de 1994, le tarif payé par Norsk-Hydro est fonction du tarif L, indexé selon les variations du prix du magnésium et de l'inflation. Au cours des quatre dernières années du contrat, de 2010 à 2013, une période d'ajustement à la hausse ou à la baisse est prévue pour qu'au 31 décembre 1993, date d'expiration du contrat, le tarif payé par Norsk-Hydro rejoigne finalement le tarif L.

Au total, M. Raimondi et le président et chef de l'exploitation d'Hydro-Québec, Claude Boivin, estiment que Norsk-Hydro devrait finalement payer, sur la durée de vie de 25 ans de ce contrat, une facture globale équivalente à celle qu'elle aurait payé si l'électricité consommée lui avait été facturée au tarif L, que paient normalement les autres gros clients industriels d'Hydro-Québec.

Mais tout dépend du fameux remboursement éventuel des rabais consentis jusqu'en 1994, et donc, des profits réalisés ou non par Norsk-Hydro.

tario s'engage également dans une réforme de l'aide sociale qui ajoutera 215 millions \$ dans les poches des Ontariens à faible revenu. Et 700 000 petits salariés ne paieront plus d'impôt.

Au plan de l'environnement, Queen's Park met en chantier un nouveau plan de transport en commun pour le Toronto métropolitain et étouffe les budgets consacrés à aider les municipalités à moderniser leurs infrastructures.

En contrepartie, les Ontariens paieront un milliard de plus en taxes de toutes sortes :

- les cigarettes sont majorées de 48 cents le paquet;
- les taxes sur l'alcool augmentent de cinq cents le litre;
- l'essence tombe sous le coup d'une augmentation en deux temps : 3,4 sous le litre dont la moitié immédiatement et le reste en janvier prochain;
- les Ontariens dont le revenu annuel dépasse 84 000 \$ par année paieront une surtaxe de 14 %, une augmentation de 4 %.

Deux fois

soient les programmes courts de 30 crédits — se sont multipliés de façon fulgurante, pour passer de 5900 à 16 100. Une augmentation de 171 %, beaucoup plus forte d'ailleurs chez les femmes (217 %) que chez les hommes (117 %).

D'autre part, les comparaisons interprovinciales quant à la progression du taux des diplômés sont à l'avantage du Québec : « Ce qui caractérise plus particulièrement le Québec, écrit M. La Haye, c'est l'importance de sa progression. La croissance du Québec depuis 1976 (54 %) dépasse en effet nettement celle qu'on peut observer dans toutes les autres provinces et se révèle même près de trois fois supérieure à la moyenne des autres provinces ».

Pour cette même période, le taux de croissance des diplômés a été de 12 % dans les Maritimes, de 13 % en Ontario, de 37 % dans l'Ouest et de 20 % dans l'ensemble du pays, Québec compris.

Les taux de croissance ont été particulièrement importants au cycle supérieur : 81 % à la maîtrise, 101 % au doctorat, contre 30 % pour l'un et l'autre diplôme dans l'ensemble du pays. Fait à noter, près du quart des doctorats décernés au Québec l'ont été à des étrangers.

« Si le Québec accusait jadis un retard sur les autres provinces et en particulier sur l'Ontario, il a sûrement maintenant comblé une partie du retard », écrit M. La Haye.

L'évolution des diplômés en fonction des disciplines et du sexe montre par ailleurs des variations importantes depuis 1983 dans certains secteurs. Ainsi, au baccalauréat, les di-

plômés en sciences de l'éducation ont connu une baisse de 18 %, ceux de lettres de 14 %. En sciences de la santé, leur nombre ont grimpé de 17 %, ceux de sciences pures de 20 %.

Au baccalauréat, les femmes ont fait les gains les plus importants : 33 % en sciences pures, 24 % en administration, 22 % en sciences appliquées, 18 % en sciences de la santé. Les pertes les plus importantes s'observent en lettres (25 %) et en sciences de l'éducation (21 %). Au doctorat, elles ont fait un bond phénoménal en avant de 323 % en sciences appliquées et de 97 % en sciences de la santé.

Les femmes demeurent néanmoins sous-représentées en sciences appliquées : 6 % des femmes y étudient contre 25 % des hommes. Elles sont surreprésentées en sciences de l'éducation : 20 % y sont contre 8 % des hommes.

30 avril
par la PC et l'AP

1990 : lancement d'une biographie sur Guy Lafleur rédigée par Georges Hébert Germain.

1989 : le Sherbrookois André Viger remporte l'épreuve en fauteuil roulant du marathon de Paris.

1988 : la chanteuse Céline Dion remporte le 33e concours Eurovision de la chanson à Dublin, en Irlande.

1980 : la reine Juliana des Pays-Bas abdique; elle cède le trône à sa fille Béatrix.

1979 : le parti libéral du Québec gagne deux élections complémentaires; dans Argenteuil, élection du chef Claude Ryan; dans Jean-Talon, élection de Claude Rivest. — Fin de la grève des chargés de cours qui paralysait l'Université du Québec à Montréal depuis le 6 mars.

1975 : Saïgon tombe aux mains des forces communistes.

1961 : l'Union soviétique accorde le prix Lénine de la paix au Cubain Fidel Castro.

1952 : un tribunal annule la décision du président de saisir les archives américaines; la grève générale est déclenchée.

1950 : début de l'installation de l'oléoduc devant transporter le pétrole de l'Alberta jusqu'aux Grands Lacs.

1945 : Adolf Hitler se suicide dans son bunker de Berlin assiégé par les Soviétiques.

1903 : décès de la première femme-médecin au Canada, le docteur Emily Howard Stowe.

Ils sont nés un 30 avril : François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec (1623-1708); l'ancienne reine Juliana, des Pays-Bas (1909); l'actrice Jill Clayburgh (1944); le chanteur Willie Nelson (1933).

part, lors de la présentation des prévisions de dépenses du gouvernement en mars, une hausse du taux marginal d'imposition des particuliers.

Les bonnes nouvelles seront rares. Tout au plus, parle-t-on de l'introduction de mesures d'allègement fiscal pour encourager les investissements dans la région de Montréal, la bonification du programme des actions accréditives destiné à favoriser l'investissement dans l'exploration minière et de la prolongation du programme d'aide à l'achat d'une première maison pour les couples ayant au moins un enfant.

Tout cela n'est évidemment qu'hypothèses. La tradition veut que l'on garde le secret le plus complet sur le contenu du discours du budget, dont M. Levesque, chaussures neuves aux pieds, commencera la lecture vers 20 h 00 jeudi, juste avant le match qui opposera les North Stars du Minnesota aux Oilers d'Edmonton qui s'affrontent en demi-finales de la Coupe Stanley.

Hydro

De 1994 à 2005, Norsk-Hydro paiera le tarif grande puissance officiel, toutefois pondéré par l'inflation et le prix du magnésium. Ce système flexible fera en sorte que son tarif réel pourra aussi bien dépasser de 25 % le tarif « L » que lui être inférieur dans une proportion indéterminée. Entre 2005 et 2013, la multinationale fera face à un tarif qui la ramènera vers le tarif officiel, selon que les conditions économiques lui auront fait franchir la barre du tarif « L » à la hausse ou à la baisse.

Le président de l'exploitation de la société d'État a reconnu qu'il était possible que Norsk-Hydro se situe pendant les 25 années du contrat en bas du tarif grande puissance, ce qui n'augurerait rien de bon pour l'entreprise, à son avis.

M. Boivin a soutenu que la cession de rabais importants aux entreprises, qui se pratiquait au début des années 80, était justifiée dans un contexte des surplus de 5000 mégawatts consécutifs à la construction de la Phase I de la Baie James, qui a produit pendant des années deux fois plus d'électricité que la demande réelle n'en exigeait.

Hydro-Québec, poursuit son président à l'exploitation, a alors soldé sur tous les fronts : ce furent les programmes de chaudières industrielles, les rabais tarifaires dont profitent encore 650 grandes entreprises et le « programme de stabilisation tarifaire » qui plafonne les hausses de gros clients. Et l'énergie excédentaire a été vendue aux États-Unis.

M. Boivin est beaucoup plus avare sur la justification des rabais consentis récemment en période de faible hydraulicité, de rénovation du réseau pour améliorer sa fiabilité (4,2 milliards \$) et des investissements majeurs, réclamés par le public au chapitre des économies d'énergie. Il confirme cependant qu'Hydro-Québec a modifié sa stratégie pour s'engager dans un système qui lie ses bénéfices au sort des profits de ses gros clients à la façon d'un prêteur spécialisé.

De son côté, Norsk-Hydro craint moins la possibilité de droits compensatoires du département d'État au Commerce des États-Unis en vertu des règles du libre-échange que la réaction de ses concurrents.

Son président, M. Raimondi, a ouvert hier la conférence de presse en précisant que la confidentialité réclamée d'Hydro-Québec était aussi fondamentale dans le cas de l'électricité que pour la dolomite chinoise, sa matière première, en raison de la féroce concurrence du marché mondial, qui atteint à peine 250 000 tonnes.

Norsk-Hydro s'est résignée à ouvrir son jeu, précise son président, parce que la divulgation de son contrat par les Cris et les environnementalistes a permis à ses concurrents d'en prendre connaissance. Dans ce contexte, pas question pour Norsk-Hydro de faire une « croisade » pour le principe de la confidentialité même si une telle divulgation « provoquera sûrement des changements » sur le marché du magnésium et « qu'il y aura sûrement des pénalités » pour l'entreprise.

Le président de Norsk-Hydro du Canada estime que son entreprise est « très à l'abri de mesures compensatoires » puisque les rabais dévolus hier ne sont pas, à son avis, des subventions déguisées. Il admet par contre que les enquêtes que pourraient déclencher le département d'État au Commerce des États-Unis ont « toujours un effet perturbant pour l'entreprise ». Il ajoute par contre que « les règles du jeu vont maintenant changer » dans la mesure où les concurrents vont réévaluer leur stratégie de marché.

M. Raimondi ne pense pas que l'usine de Bécancour sera accueillie à la fermeture, même si elle pénètre visiblement dans une zone de turbulence. Il refuse de dire si son usine est rentable présentement ou quand elle le deviendra. Il donne cependant à penser que tel n'est pas le cas en raison du caractère imprévu de la crise économique. Pour le reste, l'usine affiche un bilan positif, précise-t-il, car elle dépasse de 5000 tonnes sa capacité prévue de 40 000.

Le démarrage de l'usine s'est effectué plus vite que prévu, soutient-il, sans épiloguer sur les hausses de coûts provoquées par cette course contre la montre. Selon M. Raimondi, la pénétration des marchés est en avance sur les devis stratégiques et les prévisions à long terme sur la rentabilité sont demeure valable, exception faite de la crise.

Appelé à commenter la « tempête » des contrats secrets, M. Raimondi déclare que chez Norsk, « le sentiment qui prédomine, c'est la surprise face à l'attitude des milieux politiques et un peu, des médias. »

100 millions

res indiennes et du Nord, Hiram Beauvivre.

Selon lui, il faudra compter bien plus de six ans pour éliminer la pollution transfrontalière. La solution repose sur la mobilisation de l'opinion internationale, a-t-il souligné. À ce titre, le Canada fait partie de la Conférence circumpolaire inuit, une association de huit nations dont le territoire englobe des régions polaires. Le ministre Siddon a dit avoir bon espoir de négocier un protocole d'entente établissant une stratégie de protection de l'environnement arctique au cours d'une réunion à Rovaniemi, en Finlande, les 12 et 13 juin.

M. Charest a indiqué qu'il existait entre 700 et 800 lieux d'enfouissement de déchets dans l'Arctique. Treize lieux contaminés, qui sont jugés prioritaires parce qu'ils contiennent des BPC et d'autres produits chimiques néfastes à la santé, seront nettoyés dès cet été, a-t-il souligné. Une somme de 2 millions \$ pour l'exercice 1991-92 est prévue à cette fin. Environ 300 autres lieux moins menaçants seront nettoyés au cours des six prochaines années, a fait savoir M. Beauvivre.

En outre, le gouvernement fédéral entend nettoyer 21 postes stratégiques de radar du réseau d'alerte avancé de NORAD, l'accord bilatéral de défense entre le Canada et les États-Unis, au cours des six prochaines années. La plupart de ces postes, qui devaient alerter le Canada et les États-Unis dans le cas d'une attaque soviétique, ont été abandonnés au cours des dernières années, n'ayant plus leur utilité avec l'avènement des communications spécialisées, laissant des déchets dangereux sur les lieux.

Le plan d'action annoncé hier prévoit les mesures suivantes :
■ 35 millions \$ seront consacrés à éliminer ou à tout le moins réduire les contaminants tels que les BPC et le DDT qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire. Des études à ce sujet seront entreprises;
■ 30 millions \$ seront consacrés à des opérations de nettoyage de lieux contaminés par des déchets dangereux ou qui sont des sources nuisibles potentielles à l'environnement;
■ 25 millions \$ seront consacrés à l'établissement d'un réseau d'analyse de l'eau;
■ et 10 millions \$ seront versés à des projets communautaires voués à la protection de l'environnement.

Sitôt annoncé, ce plan d'action a suscité la méfiance de Stephen Hazell, directeur général du Comité sur les ressources de l'Arctique canadien, un groupe environnemental.

S'il voit d'un bon œil l'affectation de 100 millions \$ à la protection de l'environnement arctique, il fait remarquer que toutes les études au monde et la coopération internationale ne réduiront pas « d'un gramme » les niveaux de contaminants atmosphériques qui nuisent à l'environnement de l'Arctique.

L'Ontario

moins d'un quart des budgets alloués à ces programmes. Il va falloir que ça change, a prévenu hier le ministre Laughren.

Pour ne pas ralentir encore davantage son économie, Queen's Park a résisté à la tentation d'une augmentation générale des impôts, tout comme à l'idée d'une taxe sur l'environnement et d'un impôt minimum pour les corporations. Ce dernier projet sera mis en chantier sous peu, a cependant promis hier le trésorier ontarien. Une nouvelle qui a fait grimacer les milieux d'affaires déjà fort ébranlés par la teneur de ce premier budget néo-démocrate en Ontario.

Il y aura par contre dès maintenant une augmentation des taxes sur l'alcool, l'essence et la cigarette.

Cette année, la part du lion des nouvelles dépenses de Queen's Park sera allouée au secteur social. En 91-92, l'Ontario s'attend à dépenser 4,9 milliards \$ en versements d'aide sociale. C'est le double de ce que la province dépensait pour le même secteur il y a deux ans. De plus, Queen's Park calcule que les réductions de transferts de paiements pratiquées par Ottawa en matière de santé et d'éducation lui coûtent cette année 3,6 milliards.

Dans cet esprit, le budget est silencieux sur les promesses néo-démocrates d'augmenter considérablement les budgets des garderies et les prestations d'aide sociale.

De façon générale cependant, non seulement Queen's Park ne se serret-il pas la ceinture comme Ottawa entendait l'y inciter, mais en plus les néo-démocrates ontariens ont résolu de ne pas renoncer à plusieurs des têtes de chapitre de leur programme électoral.

C'est ainsi que de nouveaux fonds sont affectés à la construction de logements à revenu modique. L'On-

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

Québec

mentations de taxes, de tarifs, voire d'impôts, autant chez les particuliers que du côté des entreprises.

Plusieurs signes avant-coureurs indiquent que ce 13e budget d'un gouvernement dirigé par M. Robert Bourassa (avis aux superstitieux) sera douloureux. Dans une entrevue récente au quotidien *Le Soleil*, le premier ministre a soutenu que, pour la première fois depuis sa réélection en 1985, le gouvernement doit agir à la fois sur ses revenus, ses dépenses et son déficit.

Malgré de nouveaux efforts pour limiter ses dépenses, notamment par un gel des salaires de ses employés à compter du 1er janvier 1992 qui rapportera 243 millions \$, Québec prévoit dépenser 2,5 milliards \$ de plus que l'année précédente en 1991-92, une hausse de 6,9 %, soit 2 points de plus que l'augmentation du PIB et 1 de plus que la prévision d'inflation pour l'année 1991.

Pour compenser cette croissance, le gouvernement se trouve bien dépourvu, surtout si la récession se poursuit comme cela semble être le cas. Le ralentissement de l'économie a eu en 1990-91 un effet désastreux sur les finances publiques. Les revenus autonomes du gouvernement (impôts, taxes à la consommation, dividendes des sociétés d'État) ont fondu de quelque 400 millions \$ par rapport aux prévisions. Pendant ce temps, les coûts de l'aide sociale ont progressé de plus de 200 millions \$ et les intérêts payés sur la dette publique ont fait un bond de 80 millions \$ en raison de l'effet combiné des taux d'intérêt plus élevés et la hausse des emprunts réalisés.

Québec doit par ailleurs absorber un nouveau manque à gagner de quelque 150 millions \$ attribuable au dernier budget fédéral. Sans compter que l'ex-ministre Michael Wilson, en annonçant une hausse des taxes sur le tabac de 75 cents le paquet de 25 cigarettes, réduit d'autant la marge de manœuvre du ministre québécois, lequel serait malvenu d'en rajouter sur le dos des fumeurs, cible privilégiée des gouvernements en période de disette.

En politicien chevronné — M. Levesque battra cette année après 35 ans à l'Assemblée nationale le record de longévité parlementaire détenu par M. Alexandre Taschereau —, le ministre des Finances ne sera pas à court de boucs émissaires, jeudi, pour se justifier de nouvelles hausses de taxes, d'impôt ou de tarifs divers.

Déjà, la rumeur véhicule certaines mauvaises nouvelles. Le gouvernement pourrait par exemple geler à 8 % son taux de taxe à la consommation, qui devait baisser à 7 % le 1er janvier prochain au moment de l'introduction de la taxe québécoise sur les services, en sus de la TPS fédérale. Cette mesure (M. Bourassa a indiqué qu'elle était à l'étude au ministère des Finances), rapporterait 100 millions \$ en 1991-92, 500 millions \$ l'année suivante.

Le budget devrait contenir également les dispositions concernant le transfert aux municipalités de quelque 360 millions \$ de nouvelles responsabilités, lesquelles se traduiraient par des hausses de taxes ou de tarifs équivalentes dans les villes. En sus, Québec pourrait annoncer de nouvelles hausses des droits d'immatriculation (50 millions \$) et le maintien de la taxe municipale d'amusement, dont l'abolition avait été annoncée en décembre par le ministre Claude Ryan.

Les modalités d'application de l'impôt-services prévu à la réforme de la Santé du ministre Marc-Yvan Côté seront par ailleurs rendues publiques jeudi. Par ce nouvel impôt, Québec veut faire rembourser, par les personnes âgées et les familles dont les revenus sont suffisants, une partie du coût des médicaments qui leur sont distribués gratuitement ou des soins dentaires dispensés gratuitement aux jeunes enfants. Les revenus additionnels provenant de cette source devraient s'établir à quelque 80 millions \$.

Les cibles habituelles du gouvernement ne devraient pas être épargnées : alcool, essence, tabac. Le ministre de l'Industrie, M. Gérard Tremblay, n'excluait pas non plus, il y a quelques jours, la possibilité que le fardeau fiscal des entreprises soit augmenté, en dépit des protestations vives du Conseil du patronat. Le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, avait évoqué pour sa

* Incluant 700 \$ d'option d'achat

15 290 \$



Stanza XE



très
Votre sympathique
concessionnaire



LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....	(514) 844-5738
Québec.....	(418) 845-2080
Extérieur — indicatif 514.....	1-800-361-6059
indicatif 418.....	1-800-463-4747
indicatif 819.....	1-800-361-5699
indicatif 613.....	1-800-361-5699



Centraide

Donnez.

Il n'y a pas d'autre façon d'agir.

Mazankowski s'oppose à une baisse des taux devant le FMI

Le Canada prend ses distances vis-à-vis les États-Unis qui veulent stimuler l'économie mondiale



Le ministre du Commerce international Michael Wilson, également président du Comité intérimaire du Fonds monétaire international (FMI), est accueilli à Washington par le directeur du FMI Michel Camdessus.

Maurice Girard
de la Presse Canadienne

WASHINGTON — Au cours des prochains mois, les gouvernements devront résister à la tentation d'adopter des mesures économiques qui risqueraient de relancer l'inflation et de mettre en péril la relance économique.

Dans un discours prononcé devant le Fonds monétaire international (FMI), le ministre des Finances du Canada Don Mazankowski a semblé prendre ses distances hier face à la position américaine, qui favorise une baisse soutenue des taux d'intérêt, en reprenant les incitations à la prudence formulées par l'Allemagne et le Japon, qui veulent mettre l'accent sur la lutte à l'inflation.

« Comment peut-on atteindre la croissance économique sans favoriser du même coup l'inflation ? En d'autres mots, comment peut-on s'assurer que la baisse des taux d'intérêt sera permanente ? », a demandé M. Don Mazankowski qui, du même souffle, répond à son interrogation :

« Inévitablement, les pays industrialisés devront faire face au cours des prochains mois à des pressions publiques de plus en plus fortes pour adopter des politiques incitatives à la relance. La tentation sera grande et répond au souhait légitime d'instaurer des correctifs immédiats. Mais l'expérience des 20 dernières années nous enseigne que nous devrions résister à cette tentation », a ajouté le ministre canadien.

Le belle unanimité qu'avait soulignée avec ambiguïté M. Mazankowski dimanche a donc été confrontée le lendemain à la réalité de la situation économique mondiale et de

l'ampleur avec laquelle elle frappe inégalement les grands pays industrialisés.

D'abord discrets dans leur critique face à la politique américaine de baisse rapide des taux d'intérêt, le Japon et l'Allemagne ont ouvertement pris leur distance hier face aux vœux exprimés à Washington par le président George Bush et son secrétaire au Trésor, M. Nicholas Brady.

Devant l'assemblée du FMI, M. Brady a présenté une équation bien simple : la reprise de l'économie mondiale dépend d'une baisse des taux d'intérêt. « Les États-Unis procèdent à certains ajustements pour réduire les déficits, favorisant ainsi l'épargne, mais les taux d'intérêts demeurent élevés, réduisant les investissements et les perspectives de croissance ».

En réponse, le ministre des Finances de l'Allemagne, M. Theo Waigel, a soutenu que « les solutions expéditives pour favoriser la relance connaîtront le même sort qu'en 1970 ». Le ministre des Finances du Japon, M. Ryutaro Hashimoto, a fait part de la résolution de Tokyo de ne pas changer sa politique économique, axée surtout sur le contrôle de l'inflation.

Au cours de leurs interventions, les grands argentiers de l'Occident se sont demandé où, dans une conjoncture de récession d'après-

guerre, trouver l'argent pour venir en aide aux économies des pays de l'Europe de l'Est et du golfe Persique ainsi que de ceux en voie de développement.

Pour sa part, le ministre canadien des Finances a suggéré quatre orientations pour favoriser la relance des pays du Golfe :

■ le FMI et la Banque mondiale pourraient établir un plan de redressement régional des économies en appuyant les réformes structurelles des économies nationales;

■ les pays riches devraient favoriser le développement régional; à cet égard, il faut souligner la proposition du Conseil de coopération du Golfe de financer la reconstruction sur une période de 10 ans;

■ la mise en oeuvre de politiques économiques crédibles et réalisables devraient attirer les investisseurs, notamment dans le secteur de la construction; la relance des économies sera facilitée si on révisé les priorités budgétaires, en particulier les dépenses militaires;

■ l'aide humanitaire, l'assistance technique et la mise en oeuvre de programmes bilatéraux devraient s'ajouter aux autres mesures; il faut se méfier des trop grosses bureaucraties, c'est pourquoi le Canada ne voit pas l'utilité de créer une nouvelle instance de coordination pour la région.

Deuxième vague de mises à pied chez Petro-Canada: 300 employés sont licenciés

CALGARY (PC) — Quelque 300 employés de Petro-Canada à travers le pays perdront leur emploi, a annoncé hier Mme Judy Wish, porte-parole de la compagnie.

Selon Mme Wish, ces congédiements toucheront environ 3 % du personnel de Petro-Canada à Calgary et dans d'autres régions importantes au Canada.

« Je n'ai pas de détails sur le nombre de personnes qui seront mises à pied dans ces différentes régions, a-t-elle ajouté. Jusqu'à 300 postes à l'intérieur d'une division de Petro-Canada seront touchés ».

Il s'agit de la division des produits, qui comprend le raffinage et le marketing, souligne la porte-parole de Petro-Canada.

C'est la deuxième vague de mises à pied massives annoncée par la compagnie depuis deux ans. La première a eu lieu à la fin de 1989 et au début de l'an dernier. Au cours de cette période, 1020 employés ont perdu leur emploi, ainsi que 380 autres personnes travaillant dans des filiales de la compagnie.

En dépit d'une année relativement

fructueuse — les profits ont grimpé de 5 millions \$ en 1989 à 181 millions \$ en 1990 — Petro-Canada subit les contrecoups de la récession, de la diminution des recettes provenant des produits raffinés et des prix du gaz naturel à la baisse.

La conjoncture est également difficile pour d'autres sociétés pétrolières canadiennes. Shell Canada, dont le siège est à Calgary, et Imperial Oil Ltd, de Toronto — qui, avec Petro-Canada, sont les plus grandes compagnies pétrolières au Canada — ont également annoncé le congédiement en masse de milliers d'employés.

Une diminution du personnel et la réduction des coûts qui en découle devraient rendre l'entreprise — appartenant au gouvernement fédéral — plus intéressante lors de sa première vente publique d'actions qui doit avoir lieu à la fin de l'année.

Petro-Canada continue de vendre ses installations pétrolières et gazières et prévoit réduire le nombre de ses champs de production dans l'Ouest du Canada de 450 à 200 d'ici la fin de 1993.

Bell-Northern vont doubler les budgets de leur laboratoire de l'Île des Soeurs

Rolande Parent
de la Presse Canadienne

LE LABORATOIRE Recherches Bell-Northern (RBN), de l'Île des Soeurs, disposera au cours des cinq prochaines années de plus du double de son budget actuel de recherche-développement, ont annoncé hier les représentants de Bell Canada et Northern Telecom.

Cette injection de 350 millions \$ (60 % proviennent de Northern Telecom et 40 % de Bell Canada) permettra la création d'ici 1996 de 350 postes de chercheurs qui seront majoritairement comblés par des finissants universitaires québécois en génie électrique, électronique et en informatique. Le laboratoire Recherches Bell-Northern compte présentement 300 chercheurs.

« Nous allons plus que doubler le budget des recherches faites à l'Île

des Soeurs. Le budget annuel de recherches Bell-Northern est d'environ de 30 millions \$ annuellement, a indiqué le président et chef de la direction de Bell Canada, Jean Monty, en conférence de presse.

Pour le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérald Tremblay, « il s'agit d'un investissement de première importance au Québec ».

La recherche faite par le laboratoire RBN sera dorénavant « intégrée verticalement », pour pouvoir développer de nouveaux services, a dit le responsable du laboratoire Serge Fournier qui devient vice-président en technologie des réseaux de BNR, un poste nouvellement créé.

« Nous voulons développer de nouveaux services à moyen terme », a affirmé le vice-président de Northern Telecom pour la région du Québec, Denis Mercier.

« Notre recherche va être axée

beaucoup plus sur le développement que dans le passé pour des raisons bien commerciales », a renchéri M. Monty de Bell Canada.

« C'est un virage que nous sommes en train de prendre. Nous allons réduire la recherche fondamentale pour un développement plus immédiat », a-t-il ajouté.

Ainsi l'effort de recherche portera notamment sur la création de logiciels de contrôle visant à mieux connaître l'état du réseau d'acheminement des appels pour en faciliter l'entretien.

L'expansion de la recherche faite par BNR à l'Île des Soeurs était recherchée depuis plusieurs années, de dire M. Monty.

« Ce qui manquait au laboratoire, c'est une mission concrète permettant d'avoir une masse critique de chercheurs qui attirerait d'autres projets avec le temps.

« On aura dorénavant pas seulement des morceaux de projet mais

des missions dont le laboratoire sera responsable pour l'ensemble du groupe Bell-Northern », a-t-il dit.

Sur le plan international, Northern Telecom arrive au quatrième rang en matière de télécommunications, derrière Alcatel (France), ATT (États-Unis) et Siemens (Allemagne).

Le vice-président Denis Mercier a reconnu que la recherche-développement étaient non seulement nécessaires pour progresser mais pour survivre. « Ceux qui n'ont ferait pas devront céder la place », a-t-il commenté.

À ce propos, le ministre Tremblay a indiqué qu'il annoncerait au cours des prochains jours des investissements de 170 millions \$ en recherche-développement qu'entendent faire des entreprises québécoises.

Piètres résultats de Lavalin Industries

Michel Van de Walle
de l'Agence France-Presse

L'AVALIN Industries essuie une perte nette de 4,6 millions \$ après six mois de l'exercice en cours, un net déclin sur la perte de 1,5 million \$ qui avait été déclarée pour la même période l'an dernier.

Par action, la perte du semestre atteint 40 cents contre 13 cents un an plus tôt.

L'usine pétrochimique Kemtec, dans l'est de Montréal, a produit des résultats un peu meilleurs cette année, mais c'est la filiale de matériel de transport UTDC qui porte la responsabilité de l'affaiblissement des résultats.

UTDC a en effet essuyé une perte de 10 000 \$, somme toute mineure, mais qui constitue un net revirement sur le bénéfice net de 5,7 millions \$ qui avait été encaissé lors des six

premiers mois de l'exercice précédent.

Par voie de communiqué, la direction de Lavalin Industries explique que cette situation vient de ce que UTDC traverse actuellement une « période de transition ». On explique que des contrats de fabrication, ceux des véhicules militaires pour la Défense nationale et de wagons pour Go-Transit, en Ontario, se terminent. D'autres contrats, en négociation ou signés, n'ont pas encore commencé à produire leurs retombées.

Lors de l'assemblée annuelle de Lavalin Industries, le président du conseil, Bernard Lamarre, avait prévu les actionnaires de cette situation transitoire de la filiale UTDC.

Quant à Kemtec, la filiale pétrochimique a enregistré une perte nette de 4,9 millions \$ après six mois, ce qui est néanmoins un progrès sur la perte de 6,9 millions \$ qui avait été affichée l'an dernier pour le premier semestre.

On explique que le déficit vient de ce que les usines de paraxylène et de

xylène n'ont pas été exploitées au cours des quatre premiers mois de l'exercice. De plus, l'une des matières premières de Kemtec, le naphte, a vu son prix grimper au second trimestre à cause « d'une demande accrue en carburant pour les avions militaires, résultant de la crise du Golfe ».

Pour ces six premiers mois, les revenus de Lavalin Industries ont atteint 255 millions \$, en hausse sur les 220 millions \$ de l'an dernier.

Par ailleurs, une autre filiale du groupe Lavalin, la société Lavalin-Tech annonce avoir encaissé un bénéfice de 254 984 \$ après six mois, en baisse sur les 351 133 \$ de la même période l'année dernière.

Les revenus ont été de 796 666 \$ comparativement à 892 891 \$ pour les six premiers mois de l'an dernier.

Les revenus proviennent essentiellement des intérêts perçus sur les placements de LavalinTech ainsi que de l'exploitation de l'éolienne de Cap-Chat.

Auberge des Gouverneurs réduit ses tarifs et perd 800 000 \$

Serge Truffaut

LES CONSÉQUENCES de la récession ayant obligé Auberges des Gouverneurs à restructurer sa structure des tarifs afin de maintenir sa position concurrentielle dans un marché saturé, l'exercice financier 90 de cette société s'est soldé par une perte nette de près de 800 000 \$ contre un bénéfice net de 3 millions \$ en 1989.

Aux actionnaires réunis hier en assemblée annuelle, M. Jacques Bouvette, président et chef de la direction, a spécifié que l'introduction de 7000 nouvelles chambres « dans les régions où nous sommes actifs a entraîné une forte hausse de l'offre au moment même où la demande connaissait une chute. Devant l'affaiblissement de la structure des prix un peu partout au Québec, nous n'avons eu d'autres choix que d'abaisser nous aussi nos tarifs tout en continuant d'investir dans la mise en marché

pour protéger notre marché ».

Pour l'année en cours, le vice-président au marketing, M. Robert Beaudoin, a indiqué que l'une des priorités de cette société hôtelière résidait dans une « fidélisation » de la clientèle, une stratégie qui lui a permis de maintenir le cap l'an dernier sans qu'il y ait eu trop de casse.

Le premier trimestre du présent exercice de Auberges des Gouverneurs s'est terminé par une perte nette de plus de 2 millions \$, ou 25 cents par action, contre une perte nette de 1,3 million \$, ou 16 cents par action, lors du trimestre correspondant l'an dernier. M. Bouvette a expliqué ce revers de fortune en ces termes : « En 1991, l'effet de la récession s'est fait sentir plus fortement au cours de cette période que durant les trimestres précédents ».

Conséquemment, le conseil d'administration de cette compagnie a décidé d'annuler le versement de dividende.

La présente annonce ne paraît qu'à titre d'information.

Placement privé

Vente par

BCE Inc.

35 000 000 \$

2 000 000 unités

Chaque unité se compose d'une action subalterne de catégorie B et d'un demi-bon d'achat d'actions

de

Quebecor Inc.

Prix : 17,50 \$ par unité

Le soussigné agit à titre de conseiller financier et d'agent en rapport avec ce placement privé.



LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.

avril 1991

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1836.00 - 13.57
TSE-300	3472.23 - 24.99
Dow Jones	2876.98 - 35.40
Dollar canadien (US Cents)	86.82 + .03
Or (New York-US\$)	352.10 - 1.80

(PC)

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Dumas évoque les droits de l'homme en Chine

PÉKIN (Reuter) — Le ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas, a souligné hier à Pékin le problème des droits de l'homme en Chine, « en termes collectifs et individuels ».

Au premier jour de sa visite officielle de trois jours en Chine, le chef de la diplomatie française s'est entretenu avec son homologue chinois, Qian Qichen.

Les discussions ont été qualifiées de sérieuses par le porte-parole du Quai d'Orsay, Daniel Bernard. Aux questions posées par Roland Dumas en matière de droits de l'homme, Qian Qichen a répondu par un exposé sur l'évolution de la situation intérieure en Chine, a-t-il ajouté sans apporter plus de précisions.

En octobre dernier, la Communauté européenne avait décidé du principe d'une reprise progressive de ses relations avec la Chine, un an et demi après la répression sanglante du mouvement pour la démocratie. Les Douze avaient dit déceler des signes encourageants dans l'attitude des autorités chinoises.

Avant de partir pour Pékin, où il avait été précédé par ses collègues espagnol et britannique, Roland Dumas avait souligné qu'il entendait évoquer la situation des droits de l'homme en Chine. Paris avait été l'un des pays les plus ardents à condamner la répression du Printemps de Pékin.

« Les relations franco-chinoises avaient eu à souffrir des événements d'il y a deux ans », a déclaré hier le porte-parole du Quai d'Orsay. Mais le gouvernement français entend aujourd'hui « poursuivre le dialogue » avec un pays qui est, comme la

France, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et puissance nucléaire.

D'autres ministres français pourraient ainsi se rendre à Pékin dans les mois qui viennent. On cite le nom de Hubert Curien (Recherche) et plus hypothétiquement celui du ministre de l'Économie et des Finances, Pierre Bérégovoy.

Les entretiens entre Roland Dumas et Qian Qichen ont donné lieu à une petite passe d'armes sur les relations commerciales. Paris espère corriger un fort déficit de sa balance commerciale avec la Chine. En 1990, le volume des importations françaises représentait 12 milliards de FF et celui des exportations 7,6 milliards de FF. Qian Qichen a contesté ces chiffres en affirmant que le déficit concernait plutôt son pays.

« Au passage, a ajouté Daniel Bernard, Qian Qichen a demandé à la France de lui accorder son soutien à sa candidature au GATT, ce que M. Dumas a accueilli favorablement ».

Les points de vue étaient, en revanche, plus proches sur les questions internationales. Les deux ministres ont évoqué la candidature de la Corée à l'ONU, le processus de paix au Cambodge pour lequel ils se sont réjouis des perspectives d'un cessez-le-feu, et l'après-crise du Golfe.

Roland Dumas et Qian Qichen ont signé un accord consulaire qui prévoit l'ouverture d'un consulat de France à Canton, où le ministre français se rendra demain.

Aujourd'hui, il doit rencontrer le premier ministre chinois Li Peng et le secrétaire général du Parti communiste chinois, Jiang Zemin.

Rocard présente ses excuses pour le sabotage du Rainbow Warrior

WELLINGTON (Reuter) — Michel Rocard a présenté ses excuses hier à la Nouvelle-Zélande pour l'attentat de 1985 contre le navire de Greenpeace *Rainbow Warrior*, mais le premier ministre a en même temps défendu les essais nucléaires français dans le Pacifique.

Entamant une visite de deux jours en Nouvelle-Zélande, Michel Rocard a reconnu que la France avait eu tort d'envoyer ses agents secrets couler le navire dans le port d'Auckland il y a six ans pour empêcher les militants écologistes de manifester au large de l'atoll de Mururoa, en Polynésie française.

Il a reconnu que Paris avait commis une faute et que l'incident avait troublé les relations entre les deux pays.

Premier chef de gouvernement français à se rendre en visite officielle à Wellington, Michel Rocard a souhaité que les deux pays oublient le passé pour travailler ensemble de nouveau.

Le premier ministre néo-zélandais Jim Bolger avait estimé lui aussi, peu avant l'arrivée de son homologue français, qu'il fallait se débarrasser du fantôme du *Rainbow Warrior*.

Un photographe de Greenpeace avait été tué par les bombes posées en juillet 1985 par les agents français. Cette affaire avait gravement envenimé les relations entre la France et la Nouvelle-Zélande, qui ont commencé à se détendre avec l'arrivée de Michel Rocard à Matignon il y a trois ans.

Ce dernier a cependant souligné que la France n'entendait pas mettre fin à ses essais nucléaires dans le Pacifique-Sud.

Tout en déclarant comprendre la position de Wellington, il a ajouté que Paris était convaincu du rôle joué par la dissuasion nucléaire dans le maintien de la paix depuis 40 ans. Il a déclaré qu'il en serait ainsi

jusqu'à ce que la situation internationale change fondamentalement.

Lors de son arrivée, des manifestants antinucléaires, vêtus de combinaisons blanches de protection, ont tenté de perturber la cérémonie officielle d'accueil devant le Parlement.

Le premier ministre français, accompagné de son épouse et de trois ministres, a démenti que les essais représentent un quelconque risque pour l'environnement.

Jim Bolger a de son côté noté que les deux gouvernements n'étaient toujours pas d'accord sur ce dossier.

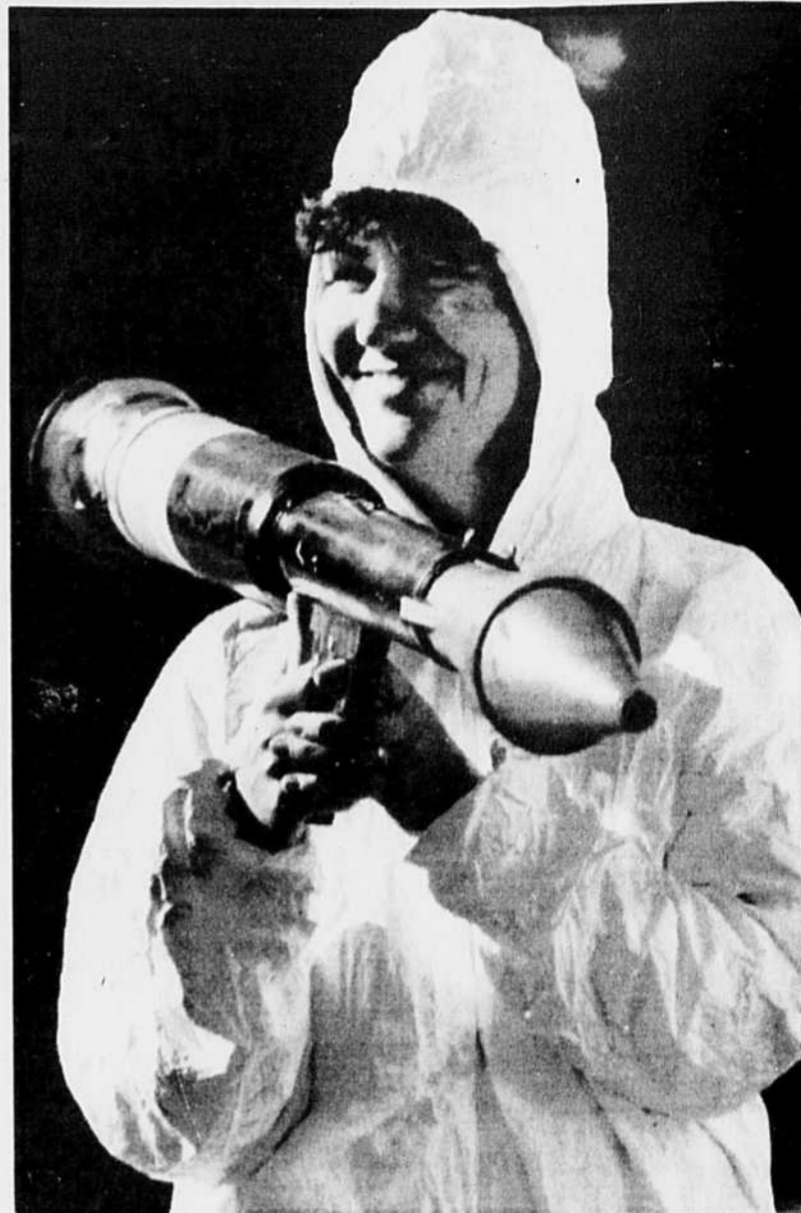
« Si la France souhaite continuer d'avoir une dissuasion nucléaire indépendante (...) nous préférons que les essais aient lieu en France métropolitaine », a-t-il dit.

Les deux hommes ont signé un accord créant un fonds d'amitié financière de la France et qui sera coprésidé, selon Michel Rocard, par l'océanographe Jacques-Yves Cousteau.

Sur le plan économique, le premier ministre néo-zélandais a précisé qu'il réclamerait un accès plus large à la CEE pour les exportations alimentaires de son pays et solliciterait le concours de la France pour débloquer les pourparlers du GATT sur le commerce international.

Les agriculteurs néo-zélandais, qui n'ont plus droit aux subventions gouvernementales depuis le milieu des années 1980, sont parmi les plus productifs du monde. Mais ils se heurtent aux barrières commerciales et réclament une libéralisation rapide des échanges internationaux dans le cadre de l'Uruguay Round du GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs).

Aujourd'hui, Michel Rocard rencontrera à Christchurch des représentants de Greenpeace pour la première fois depuis l'affaire du *Rainbow Warrior*.



Une militante pacifiste néo-zélandaise a brandi hier un faux lance-roquettes lors de l'arrivée de Michel Rocard à Wellington.

Accord sur la protection de l'Antarctique

MADRID (AFP) — Un accord sur l'interdiction de toute recherche minière dans l'Antarctique pour une période de 50 ans a été conclu hier à la conférence de Madrid qui réunit des représentants des 39 pays signataires du Traité sur l'Antarctique, a indiqué M. Jean-Pierre Puissechot qui dirige la délégation française.

Cet accord devra maintenant être ratifié par les 26 États qualifiés de parties consultatives dans le Traité sur l'Antarctique (signé à Washington en 1959) et ayant ainsi pouvoir de décision.

La conférence de Madrid a éga-

lement conclu que la levée de cette interdiction ne pourra être décidée qu'à l'unanimité des 26 pays membres consultatifs. Une nouvelle conférence devra être convoquée si, au terme des 50 ans, l'un des pays désire la levée de l'interdiction.

La levée de cette interdiction, lors de cette conférence, ne pourra être à son tour obtenue que par un nouveau consensus des 26 pays signataires de l'accord de Madrid et des trois quarts des pays qui sont signataires du Traité sur l'Antarctique.

Le Japon, qui a changé radicalement de position et qui défend aujourd'hui des thèses restrictives et conservatrices, a permis de conclure cet accord, toujours selon M. Puissechot.

La conférence de Madrid doit se terminer mardi prochain.

Une trentaine de pays vont inciter les réfugiés de la mer à regagner le Vietnam

GENÈVE (Reuter) — Dans le cadre d'une conférence internationale de deux jours qui s'ouvre aujourd'hui à Genève, 29 pays s'apprentent à dissiper l'espoir d'une vie meilleure à l'étranger parmi les milliers de « boat people » vietnamiens rassemblés dans des camps d'Asie du Sud-Est.

On s'attend à voir les participants décider que ceux qui ne sont pas considérés comme d'authentiques réfugiés, risquant des persécutions politiques, doivent à terme regagner leur pays.

« Les rumeurs qui circulent dans les camps d'Asie du Sud-Est et selon lesquelles le filtrage serait bientôt abandonné suscitent de faux espoirs », a déclaré Jamshid Anvar, chef de la division asiatique du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) qui présidera la conférence de Genève.

« D'après ces rumeurs, les personnes non reconnues en tant que réfugiés seraient réinstallées dans des pays tiers, ce qui est tout simplement faux. »

Jamshid Anvar a ajouté que les délégués conviendraient sans doute de maintenir une formule voulant que ceux qui n'ont obtenu pas le statut de réfugiés soient renvoyés au Vietnam.

La question de savoir si ce principe doit être appliqué par la force ou par la persuasion divisera probablement les délégués, estime-t-on de source proche de la conférence.

Hong Kong souhaite rapatrier la plupart de ses 53 000 « pensionnaires » vietnamiens qui, à ses yeux, ont fui leur pays afin de vivre dans de meilleures conditions à l'étranger plutôt que pour échapper à des persécutions. La colonie britannique

cherche à les expulser en tant qu'immigrés clandestins.

Les États-Unis, qui ont encouragé l'exode après avoir perdu la guerre du Vietnam en 1975, s'opposent fermement au rapatriement forcé au nom de considérations humanitaires.

Hong Kong héberge plus de la moitié des « boat people » installés dans les camps d'Asie du Sud-Est après s'être enfuis à bord d'embarcations de fortune.

« Nous enregistrons une hausse des arrivées, les retours volontaires déclinent et il faut faire quelque chose », déclare-t-on de source proche de la délégation de Hong Kong.

À Hong Kong même, des responsables jugent nécessaire de répondre au problème par des initiatives nouvelles, en faisant valoir que l'évolution récente, marquée par une reprise de l'immigration clandestine, a montré que les vieilles stratégies se soldaient par un échec.

« Certains ont cru que le problème s'était résorbé l'an dernier (...) surtout en comparaison des deux années précédentes », a dit Alistair Asprey, secrétaire à la sécurité avant de gagner Genève hier.

D'après des responsables de Hong

Kong, 2300 « boat people » y sont arrivés durant les quatre premiers mois de 1991, contre 800 pour la même période l'an dernier.

Une conférence précédente — à laquelle participaient notamment le Vietnam, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le Canada et les pays du Sud-Est asiatique dits de premier asile — avait adopté en juin 1989 un Plan d'action global (CPA) prévoyant que les pays d'accueil hébergeraient ceux qui seraient considérés comme réfugiés. Les autres devant rentrer chez eux.

Depuis mars 1988, environ 7000 Vietnamiens sont retournés volontairement dans leur pays en bénéficiant de garanties du Vietnam et du HCR. Mais, fait-on remarquer à Hong Kong, l'objectif de mille retours par mois n'a pas été atteint. Seuls cinquante réfugiés sont repartis ce mois-ci et 62 en mars.

La conférence de Genève est la quatrième session officielle du comité directeur du CPA. Avant l'adoption de ce plan, tous les Vietnamiens pouvaient espérer gagner des pays comme les États-Unis, le Canada ou l'Australie.

Deux opposants roumains entrent au gouvernement

BUCAREST (AFP) — Le premier ministre roumain, M. Petre Roman, a proposé hier devant les parlementaires un large remaniement de son gouvernement touchant au total une dizaine de portefeuilles, mais n'ouvrant la porte qu'à deux personnalités de l'opposition « d'option libérale ».

Après de longues discussions, le Sénat a largement approuvé par vote secret les propositions du premier ministre tandis que les députés ont décidé de voter ce matin.

Ce remaniement touche notamment le ministère de la Défense, l'actuel titulaire, le général Victor Stanculescu abandonnant son portefeuille pour prendre celui de l'Industrie. M. Stanculescu, présenté comme « personnalité indépendante » par le premier ministre, avait dirigé le ministère de l'Économie au sein du gouvernement provisoire issu du soulèvement de décembre 1989.

Le ministère de la Défense est confié au général Constantin-Nicolae Spiroiu, jusqu'à présent secrétaire d'État dans ce même ministère.

Ce remaniement se traduit par la création du ministère de l'Économie et des Finances dirigé par l'ex-ministre à l'Orientation économique, M. Eugen Dijaurescu. Le ministre des Finances, M. Teodor Stolojan, qui avait présenté, puis retiré à la demande du premier ministre sa démission le 20 mars dernier, ne détient plus de portefeuille.

Le ministère des Travaux publics, des Transports et de l'Aménagement du territoire est divisé, selon les pro-

position de M. Roman, en un ministère des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire à la charge du leader du Parti national libéral aile jeune (opposition), M. Dinu Patriciu, et un ministère des Transports, attribué à M. Traian Basescu (Front de salut national, au pouvoir).

L'autre personnalité « d'option libérale » sur la liste de M. Roman est M. Mihnea Marmeliuc, ministre du Travail dans le gouvernement provisoire de début 1990, qui est désormais ministre du Travail et des Assurances sociales.

M. Roman a d'autre part créé deux nouveaux postes de secrétaires d'État, aux ministères des Finances et de l'Agriculture, respectivement responsables du budget et de la privatisation de l'agriculture. Ces nouvelles fonctions visent, selon les observateurs, à renforcer la gestion du budget et une rapide et meilleure application de la loi de la terre votée fin février.

Par ailleurs, M. Ion Aurel Stoica, démissionnaire en février de son poste de ministre de la Protection sociale et de la qualité de la vie, est élu en mars président exécutif du FSN, devient ministre sans portefeuille.

M. Roman a regretté, le qualifiant de non justifié, le refus de certains partis d'opposition de participer à son gouvernement. Il a encore déclaré que cette ouverture est un premier pas, espérant pour l'avenir, maintenant que « la glace a été brisée », une plus large participation.

Le premier ministre a insisté dans son bref discours sur le besoin de fle-

xibilité et la nécessité « de s'ouvrir aux partis d'opposition représentés au Parlement pour augmenter la confiance de la population dans la réforme ».

Les partis d'opposition, notamment les partis historiques — partis National libéral et National paysan — ont estimé pour leur part que ce remaniement ne correspondait pas « aux aspirations de la société civile roumaine ».

Apprenez les règles du jeu en publicité



Le Conseil des normes de la publicité
4823, ouest, rue Sherbrooke
suite 130, Montréal, Qc
H3Z 1G7 (514) 931-8060

FÊTEZ AVEC NOUS LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 6-12 MAI 1991

- Pourquoi donc on va si vite ?
- Papa et maman font de la marche rapide !



Votre bébé adore prendre l'air. Prenez-en, vous aussi. À pleins poumons. Accélérez le pas. Il adorera ça.

À vous de jouer.

PARTICIPATION

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les Alliés préparent la création de nouveaux camps de réfugiés en Irak

ZAKHO (Reuter) — Les Alliés occidentaux se préparent à établir de nouveaux camps de réfugiés dans la zone protégée du nord de l'Irak mais ont toujours des difficultés à convaincre les centaines de milliers de réfugiés kurdes de regagner leur pays.

En outre, les rebelles kurdes voudraient empêcher les réfugiés de rejoindre les camps, a-t-on confirmé de sources américaine et kurde.

« Il y a un problème », a reconnu le colonel américain Richard Naab, interrogé sur l'attitude des peshmergas hostiles au retour des populations civiles.

« Dans un cas, 400 familles chrétiennes ont été empêchées de rentrer », a-t-il ajouté.

Les rebelles kurdes, pour justifier leur attitude, déclarent vouloir s'assurer que les populations civiles ne risquent vraiment pas de représailles de la part des troupes de Saddam Hussein.

Malgré ces difficultés, des hélicoptères des Marines sont partis hier à la recherche d'emplacements pour installer de nouveaux centres d'accueil, a-t-on appris de source militaire.

Des soldats néerlandais ont transporté matériel et ravitaillement dans un camp destiné à accueillir 10 000 réfugiés près de la ville de

Zakho, à une dizaine de km de la frontière turque.

Les Américains envisagent d'installer près de la ville trois autres camps capables d'héberger 200 000 personnes.

Le week-end dernier, des hélicoptères américains ont conduit dans la zone protégée plusieurs centaines de réfugiés, les premiers à revenir des montagnes frontalières de la Turquie où ils avaient fui l'avance des troupes de Saddam Hussein.

Les responsables militaires occidentaux espèrent que l'exemple de ce premier groupe de rapatriés, tous des jeunes gens choisis parmi les réfugiés du camp d'Isikveren, en Turquie, sera vite suivi.

Près d'un million de Kurdes ont fui dans les montagnes lors de l'écrasement de la rébellion par les troupes de Bagdad le mois dernier. De crainte des représailles, ils hésitent à retourner chez eux et ne croient guère dans les assurances données par Saddam Hussein.

Les Alliés contrôlent actuellement dans le nord de l'Irak une zone d'un rayon de 30 km autour de Zakho mais se préparent à étendre ce secteur protégé.

Des hélicoptères recherchent un nouveau site pour établir un camp près de la ville d'Amadiya, à 75 km à l'est de Zakho, a précisé un porte-

parole militaire américain.

On pense que des centaines de milliers de Kurdes ont fui dans les montagnes au nord d'Amadiya mais la création d'un camp dans cette région reviendrait à doubler la superficie de l'actuelle zone protégée.

Par ailleurs, l'Irak a fait parvenir une liste détaillée de ses installations nucléaires à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à la suite d'une requête en ce sens du Conseil de sécurité des Nations unies.

« Ce matin, l'Irak a remis une nouvelle lettre qui contenait une liste très détaillée d'installations et de matériels nucléaires, comme le demandait la résolution 687 du Conseil de sécurité de l'ONU », a dit Hans Mayer, porte-parole de l'AIEA.

Il s'est refusé à donner des précisions sur cette liste, que l'agence basée à Vienne a immédiatement transmise à une commission du Conseil de sécurité à New York.

La résolution adoptée par le Conseil le 3 avril, qui a servi de base au cessez-le-feu de la guerre du Golfe, engage Bagdad à accepter la destruction ou l'enlèvement de ses armes chimiques et biologiques et à informer l'AIEA de sa capacité nucléaire.

L'agence avait jugé insatisfaisante une lettre irakienne reçue le 18

avril et avait demandé le lendemain des renseignements plus précis dans les meilleurs délais. Un responsable avait dit qu'elle tenait en particulier à connaître avec précision l'emplacement et l'usage qui était fait de matières fissiles utilisées dans le programme atomique irakien.

Dans un exemplaire de sa première lettre obtenu par Reuter, l'Irak affirmait ne posséder ni armes nucléaires, ni capacité nucléaire à des fins militaires. Il ajoutait que ses installations de recherches nucléaires avaient été entièrement détruites par l'aviation alliée pendant la guerre du Golfe.

Le Conseil de sécurité a chargé l'AIEA de vérifier les informations irakiennes en procédant à des inspections sur place, sa résolution devant être appliquée au 2 juillet.

L'Irak dispose de quatre centres de recherches atomiques relevant du mandat confié à l'AIEA et comportant deux petits réacteurs. L'un de ceux-ci, Tammouz-2, d'origine française, contient environ 12,5 kg d'uranium enrichi, et l'autre, d'origine soviétique, une quantité moins importante.

Les inspections effectuées par l'AIEA dans le passé n'ont révélé aucune preuve de détournement de ces substances à des fins militaires.

L'Égypte accuse Israël d'entraver le processus de paix

d'après AFP et Reuter

LE CAIRE — Le ministère égyptien des Affaires étrangères accuse Israël de chercher à torpiller le processus de paix au Proche-Orient, en poursuivant ses implantations de colonies juives dans les territoires occupés.

« Le ministère égyptien des Affaires étrangères voit dans le principe même de ces activités une tentative de faire avorter les efforts actuels pour parvenir à un règlement pacifique et à une solution équilibrée du problème palestinien », souligne un communiqué publié hier.

Le ministère a également demandé à la communauté internationale de condamner ces colonies de peuplement « qui menacent d'entraver les efforts de paix et alimentent la méfiance à l'égard de l'attitude du gouvernement israélien dans ces efforts de paix ».

Le conseiller politique du président Hosni Moubarak, Ossama al Baz, avait déclaré samedi qu'Israël devait mettre un terme à sa politique d'implantation de colonies juives dans les territoires, s'il voulait montrer son sérieux dans le processus de paix.

Quelque 100 000 Juifs se sont installés dans les territoires occupés, où vivent 1,75 million de Palestiniens.

Par ailleurs, les États-Unis se sont déclarés hier déterminés à poursuivre leurs efforts pour faire avancer le processus de paix au Proche-Orient, tout en reconnaissant que seuls de maigres progrès avaient été faits par le secrétaire d'État James Baker dans la région.

M. Baker, rentré ce week-end aux États-Unis à l'issue de sa troisième tournée au Proche-Orient depuis la fin de la guerre du Golfe, doit consulter le président George Bush cette

semaine, probablement demain, pour décider de la suite à donner aux efforts américains.

« Nous continuons d'espérer que les deux parties (Israël et les Arabes) veulent la paix », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marl Fitzwater. Soulignant qu'il fallait être prudent et ne pas mettre de l'huile sur le feu, il s'est refusé à polémiquer avec Israël sur le fait que le premier ministre israélien Yitzhak Shamir soit revenu sur les concessions faites vendredi à M. Baker par son ministre des Affaires étrangères David Lévy quant à l'idée américaine de conférence régionale de paix.

M. Fitzwater a également rejeté un appel à un réexamen de l'aide américaine à Israël lancé dimanche par le président de la minorité républicaine au Sénat américain, M. Robert Dole. « Nous mettons l'accent sur le positif. Nous tentons d'avoir un accord, de faire avancer le processus de paix et nous ne pensons pas qu'il soit approprié (...) de menacer quiconque », a déclaré le porte-parole.

Alors que le président George Bush avait fait état vendredi dernier de raisons d'être optimiste pour la paix au Proche-Orient, l'entourage du secrétaire d'État a clairement fait connaître la frustration de ce dernier notamment envers l'intransigeance d'Israël, et le porte-parole de la Maison-Blanche a ajouté hier au pessimisme.

« Nous avions espéré que l'effort de guerre (contre l'Irak) et la bonne volonté qu'il a suscité conduirait à des progrès dans le processus de paix. Les résultats jusqu'à présent ont été maigres. C'est à l'évidence quelque peu décevant », a déclaré M. Fitzwater.

Une force de l'ONU supervisera les élections au Sahara occidental

NEW YORK (AFP) — Les quinze membres du Conseil de sécurité ont approuvé hier à l'unanimité la résolution 690 qui décide la création d'une mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Le Conseil a aussi approuvé le rapport de M. Perez de Cuellar qui prévoit les mécanismes pour l'organisation du référendum, lequel aura lieu vers la fin de cette année ou au début de 1992, et décidera le rattachement du Sahara occidental au Maroc ou son indépendance.

Entre-temps, la mission de l'ONU devra identifier les Saharais autorisés à voter, au nombre probable de 74 000, un des points qui a présenté les plus des difficultés pour mettre d'accord le gouvernement marocain et le Front Polisario.

D'autre part, le rapport de M. Perez de Cuellar prévoit la proclamation d'un cessez-le-feu, le retrait d'une grande partie des troupes marocaines et la libération des prisonniers de guerre et politiques.

Avec l'adoption de cette résolution, le Conseil a entériné les efforts du secrétaire général Javier Perez de Cuellar pour mettre fin à une guerre de 15 ans entre le Maroc et le Polisario pour le contrôle du territoire du Sahara occidental.

La résolution 690 décide aussi que la période de transition, sous la responsabilité des 2700 hommes de la MINURSO, commencera au plus tard 16 semaines après l'approbation par l'Assemblée générale du budget de cette nouvelle force de l'ONU, estimé par M. Perez de Cuellar à 200 millions \$.

Avant de présenter son rapport au Conseil, le secrétaire général avait obtenu l'accord des deux parties concernées, le Maroc et le Polisario, ainsi que des pays observateurs (Algérie et Maurice).

Le représentant du Polisario à l'ONU, M. Madjid Abdullah a exprimé sa satisfaction avec l'approbation de cette résolution par le Conseil, et il a indiqué que son mouvement coopèrera pleinement avec la mission des Nations unies dans l'exécution du plan de M. Perez de Cuellar.



Les partisans de Boris Eltsine manifestent à Moscou

Brandissant des portraits de leur idole, quelque 15 000 partisans de Boris Eltsine se sont rassemblés hier sous les murs du Kremlin pour appuyer sa candidature à l'élection du président de la fédération de Russie, prévue le 12 juin. « Ce rassemblement marque le début de la campagne électorale pour l'élection du président de la Russie (...) Notre candidat est l'actuel président de la Fédération, Boris Eltsine », a lancé à la foule l'un des chefs de file du mouvement Russie démocratique, Arkadi Mourachov.

Un violent tremblement de terre frappe la Géorgie

MOSCOU (Reuter) — Un violent séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter a frappé hier la Géorgie, dans le sud de l'URSS, faisant, selon un bilan provisoire, 63 morts, des centaines de blessés et d'importants dégâts matériels.

D'après l'Institut soviétique de sismologie, l'épicentre du tremblement de terre était situé à 70 km de Koutaïssi, deuxième ville de Géorgie, et à 30 km de Tskhinvali. Trois secousses ont touché la république caucasienne.

Une responsable de l'Institut des sciences de la terre de Moscou a pour sa part déclaré à Reuter que deux secousses mesurèrent respectivement 5,3 et 6,1 sur l'échelle de Richter.

« Elles n'étaient pas aussi fortes que la première secousse, mais suffisamment fortes pour faire d'autres dégâts », a-t-elle précisé.

Les autorités soviétiques ont mis en place une commission spécialisée pour coordonner les secours en

Géorgie.

Des équipes de sauveteurs ont été dépêchées à Oni, Ambrolauri et Satchkhere, les trois villes les plus touchées.

Les moyens de communications dans la région ont été gravement perturbés et le bilan risque fort de s'alourdir, a-t-on précisé de source gouvernementale à Tbilissi.

Des hélicoptères ont commencé à ramener à Koutaïssi des blessés évacués des régions isolées.

Le directeur de l'Institut soviétique de sismologie, Vladimir Strakhov, a comparé la violence de ce séisme à celle du tremblement de terre qui a ravagé en décembre 1988 la région de Léninakan, en Arménie, et fait plus de 25 000 morts, 18 000 blessés et des centaines de milliers de sans-abri.

« La magnitude du séisme de Géorgie est même un peu supérieure », a-t-il dit, ajoutant toutefois que toutes les données recueillies n'étaient que provisoires.

Selon un témoin contacté par téléphone à Chiatoura, la population de la ville a été prise de panique et s'est rassemblée dans les rues.

« Il y a beaucoup de destructions. Dans l'immeuble de la poste, il n'y a plus une seule vitre debout. Toutes les étagères se sont écroulées, a précisé Valentina Magradze, une standardiste. Tout le monde est dans la rue, même les malades de l'hôpital », a-t-elle ajouté.

Selon elle, la gare de Satchkhere, une ville voisine, s'est effondrée et il y aurait des victimes.

Mamouli Kakouchadze, responsable du centre des télécommunications de Tkibouli, a déclaré que la ville avait été gravement touchée. « Il y a beaucoup de dégâts et de nombreux blessés », a-t-il dit, mais il n'a fait mention d'aucun décès.

D'autres secousses ont également été ressenties à Erevan, capitale de l'Arménie soviétique, à Léninakan et dans d'autres villes arméniennes.

De Klerk invite les dirigeants noirs à discuter pour mettre fin à la violence

LE CAP (Reuter) — Le président Frederik de Klerk a invité hier les dirigeants des factions noires rivales d'Afrique du Sud à entamer d'urgence avec lui des pourparlers sur les moyens de mettre fin aux violences qui ont coûté la vie à 48 personnes depuis vendredi.

Il a également annoncé que le gouvernement allait vendre des réserves de pétrole afin de consacrer près de deux milliards de rands (770 millions \$ US) à la création d'emplois et à la stimulation de l'activité économique.

« Il est temps que les hommes de paix se rassemblent », a-t-il dit à l'ouverture d'un débat sur sa proposition au parlement du Cap, en proposant à Nelson Mandela et au chef zoulou

Mangosuthu Buthelezi de le rencontrer.

La police a rapporté que 47 personnes avaient été tuées durant le week-end lors de nouveaux accrochages entre militants du Congrès national africain (ANC) et du Parti de la liberté Inkatha.

Les violences qui opposent ces deux mouvements ont fait plus de 1300 morts depuis août dernier et plus de 5000 depuis quatre ans, la plupart dans la province orientale du Natal.

Devant les députés, Frederik de Klerk a jugé nécessaire que Nelson Mandela, vice-président de l'ANC, et Mangosuthu Buthelezi, chef de l'Inkatha, laissent la politique de côté pour s'entretenir avec lui au plus

vite.

Il a engagé les deux dirigeants noirs à le rencontrer avant la date du 24 mai qu'il avait proposée pour un sommet de paix à la veille de sa récente visite en Grande-Bretagne, au Danemark et en Irlande.

Frederik de Klerk prenait la parole un jour avant l'expiration d'une date limite fixée par l'ANC pour la libération de prisonniers politiques, et 10 jours avant celle d'un ultimatum de Nelson Mandela pour l'adoption de mesures concrètes visant à mettre fin aux violences des cités noires.

Le président sud-africain a dit que les fonds provenant des ventes de pétrole pourraient contribuer à apaiser l'atmosphère dans les agglomérations noires, où sont enregistrées chaque jour de nouvelles victimes.

Il a précisé que ces crédits seraient alloués en concertation avec les communautés qui en ont besoin et affectés à des projets d'amélioration des conditions de vie. Ils pourraient notamment être consacrés à des écoles, à des installations sportives ou aux logements dans les zones défavorisées.

L'an dernier, Frederik de Klerk avait débloqué trois milliards de rands (1,15 milliard \$ US) pour des projets visant à corriger les déséquilibres dus à l'apartheid. Face aux sanctions imposées par la communauté internationale, l'Afrique du Sud a constitué des réserves de pétrole dont le volume n'est pas connu, dans des mines de charbon désaffectées.

LE MONDE EN BREF

Réfugiés haïtiens aux États-Unis

MIAMI (Reuter) — Les garde-côtes américains ont recueilli ce week-end 426 réfugiés haïtiens à bord de deux bateaux au large de la Floride. Les garde-côtes ont précisé qu'un cargo les avait alertés samedi de la présence d'un des bateaux. Le second a été intercepté dimanche. Les services de l'Immigration ont commencé à interroger ces « boat people » pour déterminer s'ils peuvent faire une demande d'asile politique ou s'ils doivent être rapatriés à Haïti. Le nombre des Haïtiens qui fuient leur pays par la mer était jusqu'ici en baisse cette année, après l'accession au pouvoir d'un nouveau président démocratiquement élu, le père Jean-Bertrand Aristide.

Début d'une trêve en Irlande du Nord

BELFAST (AFP) — Le cessez-le-feu des groupes paramilitaires protestants en Irlande du Nord est entré en vigueur hier soir à minuit heure locale, à la veille de l'ouverture des négociations multipartites sur l'avenir politique de la province, les premières depuis 1974. Le Commandement militaire conjoint loyaliste (CLMC), une nouvelle organisation qui affirme représenter les différentes organisations terroristes protestantes, a décrété il y a deux semaines une « suspension des hostilités » pendant la durée des pourparlers (dix semaines environ). Ce n'est pas la première fois que les paramilitaires protestants déclarent un cessez-le-feu en Irlande du Nord, mais leurs trêves ont été généralement de courte durée. Ces derniers mois, la province est confrontée à une vague de violence sectaire sans précédent depuis les années 70. Depuis janvier, les commandos des Combattants pour la liberté de l'Ulster (UFF) et de la Force des volontaires de l'Ulster (UVF) ont assassiné 15 Catholiques, en particulier des chauffeurs de taxi de Belfast. De son côté, l'Armée républicaine irlandaise (IRA) a annoncé qu'elle mettrait fin aux assassinats de Protestants à condition que les « brigades de la mort » loyalistes renoncent à leurs attaques contre la communauté nationaliste catholique, une offre rejetée par le CLMC.

Pékin et Moscou règlent un problème

MOSCOU (AFP) — Le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères Igor Rogatchev et son homologue chinois Tian Zengpei ont paraphé hier à Moscou un accord réglant un différend sur la partie orientale de la frontière soviéto-chinoise, a annoncé le porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères. Les deux diplomates se sont rencontrés du 26 au 29 avril au cours d'une cinquième série de négociations sur les problèmes de frontières sino-soviétiques, et ont « paraphé un accord sur la frontière d'État soviéto-chinoise dans sa partie orientale », a précisé M. Vitaly Tchourkine au cours d'un point de presse. L'Union soviétique et la Chine partagent 7500 km de frontières, que les deux parties ont décidé de délimiter dans certains endroits. En août 1990, Moscou avait accepté de restituer à la Chine d'un delta comprenant l'île de Xiexiazi, sur la partie orientale de leur frontière commune. M. Zengpei a ensuite été reçu par le chef de la diplomatie soviétique M. Alexandre Bessmertnykh.

L'institut d'administration publique du Canada
Groupe régional de Montréal



En collaboration avec

LE DEVOIR

vous invite à un déjeuner-réflexion avec

Monsieur Denis Bédard
Secrétaire du Conseil du Trésor
Gouvernement du Québec

sur le thème

Impasse budgétaire ou impasse de l'État?

Le jeudi 23 mai 1991
de 7 h 45 à 9 h 00

Hôtel Méridien, Basilaire 2, Complexe Desjardins

Réservation:
Ginette Guilbault
ENAP 522-3641

Membres 10 \$
Non Membres 15 \$

ÉDITORIAL

Ce livre qu'on assassine

À QUÉBEC, en fin de semaine, on ne tarissait pas d'éloges sur le Salon du livre qui émergeait enfin de ses cendres des dernières années. Une nouvelle organisation sans ratés, un climat agréable, du respect pour tous les artisans du livre, des visiteurs nombreux et enthousiastes. S'il y avait eu des acheteurs, en somme, c'eût été presque le paradis. Mais le tintement des caisses enregistreuses n'était qu'un distant écho et Jean Rouaud, prix Goncourt, auteur du magnifique *Les champs d'honneur*, vedette du salon, a pu se retrouver de temps à autre seul avec ses pensées plutôt que de s'épuiser à signer des monceaux d'un ouvrage dont 550 000 exemplaires se sont déjà vendus en Europe. Les Québécois (ceux de la ville de Québec et ceux de l'ensemble de la société distincte) regardent, touchent, feuilletent, mais n'emportent pas.

On a eu beau se consoler dans la convivialité du Salon, la déprime est absolue. L'industrie du livre a l'impression de couler à pic et tout indique que son impression est juste. Le dossier que LE DEVOIR publiait les 24 et 25 avril accumule les données les plus effarantes. Au premier trimestre de 1991, la chute des ventes varie de 10 % à 35 %, le tiers des 350 librairies du Québec risquent de ne pas passer l'année, plusieurs villes de province pourraient perdre leurs librairies générales qui n'ont plus les moyens de manipuler un large fond de collections, une vingtaine de quelque 100 maisons d'édition du Québec éprouvent de sérieuses difficultés, et même les plus solides ne peuvent plus se permettre de prendre le moindre risque littéraire. En bout de piste, ou au commencement, se trouve donc l'écrivain qui écope. Toute la « chaîne » du livre est en spirale descendante, affolante, et les timides acquis des derniers vingt ans se défont sous nos yeux.

La catastrophe paraît de même ampleur au Canada anglais. Le milieu du livre ne se remet pas d'un mois de janvier où les ventes ont brutalement baissé de 30 %, et où l'une des maisons d'édition les plus respectées au pays (Lester & Orpen Dennys) a dû fermer ses portes. Une demi-douzaine de grandes maisons seraient mal en point, après trois années consécutives de pertes importantes. Là aussi les librairies générales déclarent forfait au profit des librairies de consommation immédiate, spécialisées dans le roulement des *best-sellers*, massivement d'origine américaine.

La tendance à la baisse était déjà présente, admet-on un peu partout, mais la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), imposée en janvier dernier, a eu un effet littéralement meur-

trier. Aucun ralentissement comparable ne s'était produit en 1981-1982, au plus fort de la dernière récession. Et la cassure, la chute vertigineuse des ventes, coïncide tout à fait avec l'apparition de la fameuse taxe dont Ottawa a refusé d'exempter le livre, à la différence du Québec qui a cédé de mauvais gré à un énorme mouvement d'opinion.

C'est donc contre Ottawa que se dirige, avec raison, la colère. On voit le film du dernier automne, ce défilé d'élus conservateurs sûrs de leur bon droit, et de leur bonne taxe. De M. Benoît Bouchard oubliant ses origines intellectuelles à l'ineffable M. Félix Holtmann qui préside une commission parlementaire dite des communications et de la culture où il semble avoir mission de tirer à vue sur son objet, on recevait le

Seule l'abolition de la TPS sur le livre pourra stopper l'hémorragie

« lobby » du livre comme un groupe souffrant du délire de persécution.

Le ministère fédéral des Communications, dont le titulaire était Marcel Masse, avait bien produit des études tout à fait crédibles sur l'impact désastreux de la future TPS. Pour chaque point de pourcentage de la taxe, prédisait-on notamment, les ventes chuteraient de 2,5 %. L'hécatombe du premier trimestre de 1991 dépasse cette prophétie de malheur, que le ministère fédéral des Finances rejetait du revers de la main, en garantissant que la taxe serait « neutre ». Et dire qu'il y a des gens, à travers le Canada y compris au Québec, qui souhaitent qu'Ottawa prenne charge de la politique culturelle !

Même en supposant que le choc initial s'estompe un peu, il est impossible de croire que l'industrie du livre récupérera une telle perte par ses propres moyens. Mais Ottawa ne semble pas pressé de réparer ses dégâts. On sait que l'ancien ministre des Communications, M. Marcel Masse, se proposait d'intervenir surtout par le biais de l'aide à l'édition. De semaine en semaine se jouait un feuilleton qui se terminait constamment par une promesse d'examen, au cabinet fédéral, d'un complexe programme de soutien direct aux « industries culturelles », celles du film, du disque et de l'édition. Mais le ministre n'a jamais réussi à faire émerger ce programme d'un labyrinthe où bien des

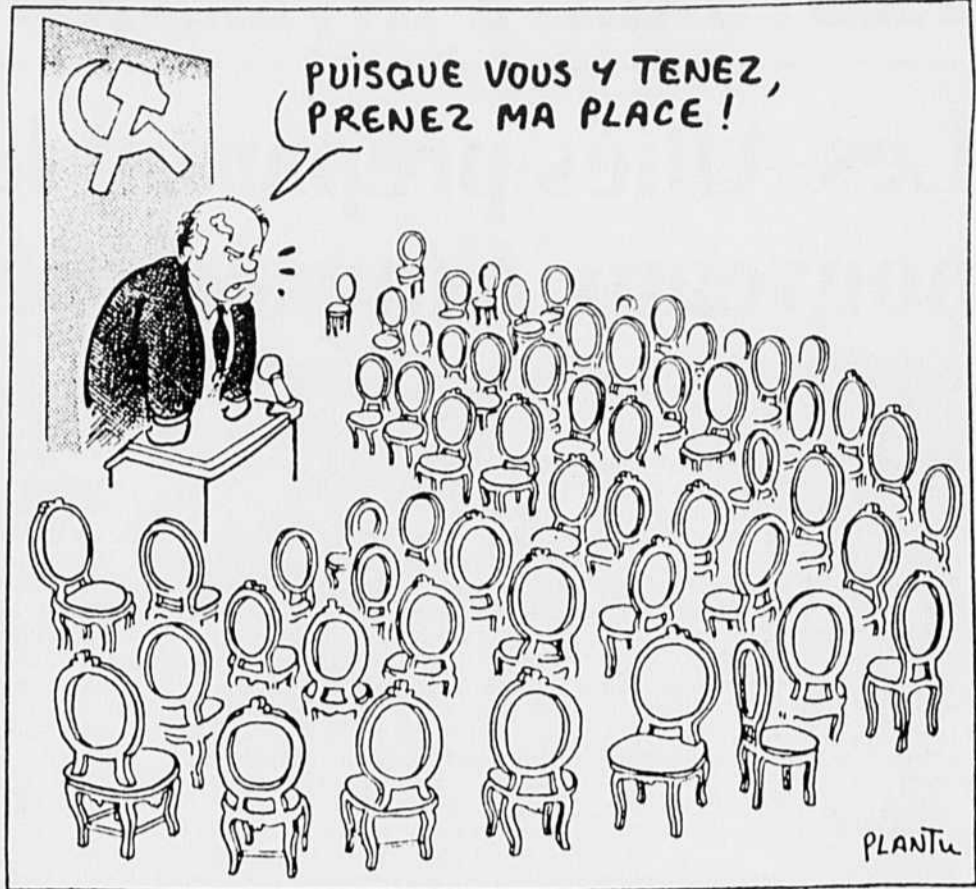
émules de M. Holtmann ne comprennent pas son insistance à voir dans le produit culturel quelque chose dont un gouvernement pourrait se préoccuper. Tout est donc sous réexamen chez son successeur, M. Perrin Beatty, dont il faut désormais attendre qu'il ait fait ses classes.

Seule leur d'intelligence à l'horizon, il semble que le nouveau ministre, décidé à faire mentir ceux qui s'inquiètent de ses dispositions naturelles envers les arts, puisse aller jusqu'à mettre en cause la TPS sur le livre. Le premier ministre, M. Mulroney, a déjà vaguement laissé entendre que la taxe pourrait disparaître si elle provoquait des effets négatifs. Vengé des prédictions aussi angéliques qu'incompétentes du ministère des Finances, le ministère des Communications sort à nouveau ses études de ses tiroirs. À l'abolition de la TPS, M. Masse avait préféré la solution des crédits aux éditeurs parce que, du côté du Canada anglais, la révolte contre la TPS était un peu moins prononcée. Elle se tempérait du souci constant de concurrence avec les éditeurs étrangers (britanniques et surtout américains); les crédits n'auraient été versés qu'aux éditeurs canadiens, tandis qu'une exemption de TPS toucherait tout le livre. Mais l'effondrement du marché fait fi de ces calculs complexes. Il faut d'abord et avant tout contrer le recul de la clientèle, et seule l'abolition de la TPS sur le livre a des chances de stopper l'hémorragie.

La crise du livre est édifiante. Elle illustre l'étonnante fragilité des acquis culturels dans nos sociétés. Pour quelques sous et parfois quelques dollars de plus, la machine bloque, et ce ne sont pas que des chômeurs et des étudiants désargentés qui décident tout à coup de diminuer leur consommation intellectuelle. La mentalité politique canadienne et québécoise, qui s'arrime admirablement quand il s'agit de traiter la culture comme un emballage jetable, se répécute dans nos villes et campagnes. Qui se sent vraiment coupable de désertier une librairie ?

La TPS fédérale sera devenue le révélateur d'un mal profond, qui mériterait bien plus qu'une correction artificielle comme celle dont s'est contenté le Québec en retirant sa propre taxe. L'histoire ne dit pas combien de libraires et d'éditeurs devront fermer leurs portes avant qu'on les défende bec et ongles, comme on le fait ces jours-ci pour les grands acheteurs d'électricité. Considérer les ressources intellectuelles comme des ressources naturelles requerrait de ce pays une autre Révolution tranquille, qu'on attendra.

LISE BISSONNETTE



André Patry

L'abandon de Hong Kong

À L'OCCASION de la crise du Golfe, on s'est étonné ou réjoui de constater que tous les membres permanents du Conseil de sécurité peuvent finir par s'entendre pour condamner une violation grave du droit international et recommander l'adoption de sanctions appropriées contre le coupable. D'aucuns ont même vu dans ce concours de volontés étatiques l'avènement prochain de ce nouvel ordre international qui est rituellement annoncé à l'humanité après le règlement de tout conflit majeur.

On sait maintenant que c'est la conjonction, beaucoup plus que le souci du respect du droit, qui a suscité ce ralliement unanime des grandes puissances aux propositions américaines dont l'endossement devait permettre à quelques-unes d'entre elles de vaquer à des affaires délicates devenues soudainement urgentes et de leur apporter des solutions qu'un climat international serein aurait rendues trop risquées.

Profitant de l'engagement militaire des Occidentaux dans le Golfe, Moscou a fait entrer ses troupes dans quelques villes baltes et Beijing a procédé à la condamnation d'un bon nombre de ceux qui avaient été mêlés aux manifestations de la place Tiananmen en 1989. Mais la Chine dont le rôle dans la crise du Moyen-Orient, encore qu'il fût indispensable, n'était guère inspiré par le zèle, a su retirer d'autres dividendes de son acquiescement tacite à l'action des États-Unis et de leurs alliés contre l'Irak. Elle a signifié à la Grande-Bretagne et au monde qu'elle seule peut dorénavant parler au nom de la population de Hong Kong, même si celle-ci ne relèvera de son autorité qu'en 1998.

Aux yeux de bien des États, la question de Hong Kong semble résolue. En vertu d'une déclaration commune signée à Beijing le 19 décembre 1984 par Margaret Thatcher et Zao Ziyang, la colonie et le territoire adjacent doivent passer sous la souveraineté chinoise.

EN CETTE ÈRE de décolonisation, n'est-il pas normal, estime-t-on, qu'un pays occupé par une puissance étrangère retourne à son ancien propriétaire ? La cession à l'Angleterre de l'île de Hong Kong en 1842, puis celle de Kowloon en 1860 n'avaient-elles pas été consenties à la suite de défaites militaires au bénéfice de l'Angleterre ? Et les raisons mêmes de l'agression britannique n'avaient-elles pas été hautement immorales ?

Rappelons les faits. En l'an 1800, inquiètes des ravages causés en Chine par la consommation de l'opium, les autorités impériales interdisent la culture et l'importation de ce produit que les Hollandais de Java avaient été les premiers à introduire et dont les Anglais étaient devenus les principaux pourvoyeurs. En 1830, désireux profiter davantage d'un marché que les lois prohibitives n'avaient pas empêché de se développer clandestinement, l'Angleterre baisse le prix de l'opium, ce qui en accroît la contrebande en terre chinoise. De leur côté, les négociants britanniques refusent de se soumettre à la législation impériale qui oblige chaque commerçant étranger à prendre l'engagement de ne pas faire entrer d'opium en Chine sous peine d'en courir la peine capitale s'il est trouvé coupable de ce délit.

En 1839, les autorités de Canton saisissent plus de 20 000 caisses d'opium apportées par des marchands occidentaux et les jettent à la mer. Les Anglais qui trafiquaient dans les parages recourent aussitôt à des actes d'hostilité, lesquels entraînent des mesures de représailles de la part des Chinois. Le gouvernement britannique décide alors d'intervenir. Il envoie la flotte, et c'est la guerre. Celle-ci durera trois ans.

LE 29 AOÛT 1842, par le traité de Nankin, la Chine fait cession à l'Angleterre de l'île de Hong Kong où vivent à ce moment environ 5000 pêcheurs. Une autre guerre force le gouvernement chinois en 1858 à légaliser l'importation de l'opium et à céder deux ans plus tard la ville de Kowloon, située en face de Hong Kong

sur la pointe du continent. Les Chinois n'oublieront jamais ces traités inégaux qui, au XIX^{ème} siècle, les avaient dépouillés.

En mars 1972, trois mois après son entrée aux Nations unies pour y occuper le siège de Taiwan, la Chine demande que Hong Kong et Kowloon soient soustraits à la juridiction du comité de décolonisation de l'ONU, affirmant que cette colonie n'en est pas une au sens habituel du mot parce qu'elle ressortit à la souveraineté chinoise. Dix ans plus tard, Londres accepte d'engager des négociations avec Beijing en vue de décider de l'avenir de Hong Kong. Puis, le 19 décembre 1984, lors de sa visite officielle en Chine, Margaret Thatcher signe le traité prévoyant le retour à l'ancienne mère patrie, à la fin de 1997, de Hong Kong et des territoires adjacents.



Depuis lors, l'acte de rétrocession britannique n'a cessé de soulever la réprobation des milieux engagés dans la défense des droits humains. On considère inadmissible qu'une telle décision ait pu être prise sans la moindre consultation de la population concernée, qui s'élève aujourd'hui à six millions de personnes. On la dénonce au nom de l'esprit et de la charte des Nations unies et de la politique de décolonisation mise en oeuvre dans le monde depuis la fin du dernier conflit mondial.

On rappelle que dans deux cas semblables, à Gibraltar et aux îles Falkland, l'Angleterre a décidé de conserver des territoires qui lui sont géographiquement étrangers parce que leurs habitants voulaient rester britanniques, et qu'elle a même fait la guerre pour empêcher les Argentins d'annexer l'archipel austral. On souligne également que c'est au nom du même principe qu'elle se maintient en Irlande du Nord.

Pourquoi donc, se demande-t-on, l'Angleterre s'est-elle rendue coupable d'un geste qui va à l'encontre de la politique d'autodétermination qu'elle a appliquée ailleurs ? Pourquoi, dans son règlement avec la Chine, a-t-elle favorisé l'aspect territorial de la question au détriment de l'aspect humain ? Le droit des personnes n'a-t-il pas priorité sur toute autre considération ?

Pendant que l'on feint ici et là de s'interroger sur les motifs de l'attitude britannique dans l'affaire de Hong Kong, la Chine poursuit dans ses anciens territoires une politique cauteleuse d'infiltration afin de miner graduellement l'autorité de l'occupant. Elle exige d'être consultée sur tous les projets politiques et économiques et impose, le cas échéant, la révision des programmes de développement conçus par Londres.

ELLE SURVEILLE avec attention la préparation des premières élections législatives prévues pour septembre 1991, qui doivent être précédées en mai de consultations populaires au niveau municipal. Dans un cas comme dans l'autre, si les résultats de ces élections ne sont pas conformes à ses desseins, elle pourra toujours évoquer en temps opportun la clause anti-subversion qu'elle a récemment fait ajouter à l'Acte fondamental de Hong Kong.

De cette manœuvre qui pèse sur leurs libertés les habitants de la colonie sont bien conscients, puisque depuis quelques années entre 40 000 et 50 000 d'entre eux émigrent annuellement à l'étranger. Mais pour Beijing cet exode est un soulagement parce qu'il signifie le départ de contestataires éventuels. La Chine voudra sûrement préserver la prospérité du territoire mais il n'est nullement certain qu'elle y trouvera en 1998 ceux qui ont bâti son succès.

LETTRES AU DEVOIR

Fierté et persuasion

MADAME LA Directrice, votre article de ce jour, « Dure semaine », m'a plu parce qu'il situe, comme on devrait toujours le faire, le problème du français au Québec. Vous écrivez : « Mais on sait que c'est de l'intérieur que la langue fléchit ».

Vous avez parfaitement raison de dénoncer l'attitude de ceux qui ne se fient qu'aux statistiques et appellent au secours les pouvoirs publics. Il y a déjà longtemps, j'avais déclaré à ceux qui réclamaient une loi sur l'unilinguisme au Québec que les lois ne peuvent obliger les citoyens à parler ou à écrire correctement; on m'en avait fait un amer reproche.

J'avais pourtant insisté sur la nécessité de l'intervention de l'État qui a la responsabilité d'établir des règles et de donner l'exemple. J'ajoutais que la coercition n'avait rien à voir à la correction du langage et à la rigueur de l'enseignement; qu'il fallait des incitatifs, des moyens techniques, des instruments adéquats, mais que rien, à part le sentiment de la fierté et des méthodes efficaces de persuasion, ne pourrait contrer la dégénérescence de la langue.

Mais si vous n'avez pas besoin de ma caution, je tiens à vous exprimer mes félicitations et mes remerciements. Votre article m'est tombé sous les yeux alors que je venais d'entendre sur les ondes de la radio d'État un bulletin de nouvelles où, parlant de la contrebande des cigarettes et de la difficulté d'arrêter tous les trafiquants, un douanier disait à un journaliste : « Y en a qui va qu'on pogne pas ». Dont acte !

Jean-Noël Tremblay
Ottawa, 16 avril 1991

Des immigrants importés

DANS UN éditorial de décembre, on lisait au DEVOIR : « Quand le Québec accueille les immigrants, il ne le fait pas uniquement pour la beauté du geste, il le fait pour échapper au déclin démographique et pour son développement économique ». C'était dur à entendre. Les immigrants apprenaient qu'ils étaient, en un sens, plutôt importés qu'accueillis.

La réalité semble être plus dure. Dans un article du DEVOIR du 13 mars, on lit même : « On refuse souvent d'offrir des emplois à des immigrants dans leur propre champ de spécialisation ». Importés donc et laissés à leur sort ! ?

Lorsqu'ils demandent du travail, les immigrants sont renvoyés aux calendes de « l'expérience canadienne », quand ils ne sont pas plus sommairement refusés. Le même article du 13 mars disait : « Les employés d'origine ethnique différente peuvent très bien fournir à l'entreprise certaines informations ou particularités qui éviteraient des erreurs potentiellement coûteuses ».

Pourtant, la Loi sur l'immigration, parlant de tous les immigrants sans différenciation, emploie à leur égard, des termes assez affectueux, puisqu'elle « reconnaît la nécessité d'encourager et de faciliter leur adaptation à

la société canadienne... ». Elle prévoit même des prêts aux immigrants, et plus spécialement un « prêt d'aide à l'établissement », « destiné à les aider à réussir leur installation au Canada », mais, dont le Règlement sur l'immigration se hâte de restreindre le domaine, au point de le rendre négligeable.

Or, un tout petit raisonnement simplifié suffit pour rappeler que, sans travail, les immigrants ne pourront pas survivre, et sans survivre, ils ne pourront pas compter pour la démographie, et ils seront perdus pour l'économie.

Elias Maroun
Montréal, 15 avril 1991

Dons au gouvernement

JE SUIS indigné de savoir que le gouvernement veut bloquer mon salaire, alors que les journaux m'apprennent les tarifs privilégiés consentis aux aluminières par Hydro-Québec, les hausses de salaires de la SQ, les tours de passe-passe pour Lauraco, la limousine du lieutenant-gouverneur et les achats d'avions pour les ministres; s'ajoutent à ces provocations de l'actualité la connaissance des généreux prêts aux entreprises (dont environ 45 % déclarent faillite au bout de trois ans), le souvenir du prêt de 18 millions \$ aux Expos, les travaux de réfection du Stade olympique pour les mêmes Expos, les coûts de la crise d'Okla et du désastre de Saint-Basile, qui auraient pu être évités par un peu de prévoyance de la part de nos élus.

Je suis déçu par mes chefs syndicaux, qui oublient tous ces événements, qui passent maintenant sous silence les cadeaux de la fiscalité pour les riches, et sont prêts à « accepter de discuter » de ce gel de nos salaires, alors que les syndiqués de la fonction publique fédérale ont voté la grève devant la menace d'être gelés à 3 % de hausse de salaire l'an prochain.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur, Albert Juneau,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

J'aurais souhaité plus de mordant, ou à tout le moins de créativité, de la part de mes chefs syndicaux, et plus de respect de la part de mon employeur. J'invite tous les employés de la fonction publique qui seront gelés en 92 à calculer la somme de ce qu'ils auront perdu à cause de ce gel, et à le réclamer en 1993 sous forme de déduction d'impôt provincial, à la ligne 283 (dons au gouvernement) de leur déclaration de 1992, et de déduction d'impôt fédéral à la ligne 342 (dons au Canada ou à une province). Ainsi, pourrions-nous tous récupérer une partie du pouvoir d'achat perdu.

Au fait, pourquoi nos chefs syndicaux n'y ont-ils pas pensé ? Pourquoi monsieur Bourassa, si fin stratège, n'a-t-il pas fait cette offre ? Il utilise l'argent en 1992, le rembourse partiellement en 1993 lorsque la conjoncture est meilleure et le remboursement étant proportionnel aux revenus, la coupe devient ainsi rétroactivement plus égalitaire, moins injuste. Ce serait trop beau, j'ai dû me tromper quelque part...

Claude Chamberland
Cap-Rouge, 19 avril 1991

Qui croyait prendre...

L'ARTICLE DE Mme Chartier du 11 avril dernier intitulé « Contre le pacifisme démagogique », défend mal la cause que son auteur prétend dénoncer. L'idée de questionner le discours pacifiste tel qu'il fut exprimé durant la guerre contre l'Irak afin d'en dégager ce que l'auteur appelle des « révélateurs sociologiques », m'apparaît un exercice fort utile auquel je souscris pleinement. Malheureusement, la méthode employée par Mme Chartier pour développer une idée au départ originale, s'assimile largement au discours dont elle entend faire le procès.

Il n'y a d'abord rien d'original à réduire le discours pacifiste à un anti-américanisme primaire dans la mesure où cet argument nous fut servi à satiété par les partisans de la solution guerrière. De plus, mettre en doute la bonne foi des pacifistes qui ont manifesté lors du déclenchement de la guerre contre l'Irak en se demandant où ceux-ci étaient lors de l'invasion du Koweït, relève de la même démagogie que l'auteur dénonce. Assimiler un conflit régional comme celui de l'invasion du Koweït par l'Irak où seulement deux pays étaient en cause, à un conflit international auquel ont participé des dizaines de pays, est une bien pauvre manœuvre qui au lieu de faire ressortir la démagogie du discours pacifiste, fait plutôt apparaître l'inhabileté de l'auteur à bien défendre sa thèse.

Au lieu de prendre un peu de recul et d'adopter une attitude critique — non pas seulement au niveau du discours pacifiste mais également au niveau du discours des « coalisés » — Mme Chartier est tombée dans le piège qu'elle entendait débusquer.

Denis Saint-Martin
Hull, 11 avril 1991